

**DOCUMENT DE PROJET**

**[RCA]**

**Titre du projet : Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine.**

Numéro du projet :

Partenaire d'exécution : PNUD

Date de début : **01<sup>er</sup> septembre 2017**

Date de fin : **31 août 2020**

Date de réunion du CAP :

**Brève description du projet**

La République Centrafricaine (RCA) est marquée depuis son indépendance par une succession des crises politico-militaires qui ont progressivement détruit le tissu socio-politique du pays. Depuis décembre 2013, la RCA traverse un conflit violent et ses institutions connaissent une crise profonde. Plus de 400.000 personnes ont été déplacées et toutes les parties au conflit ont été impliquées dans de graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire (DIH). Ces violations et abus incluant le meurtre, la torture, les violences sexuelles et celles basées sur le genre. Il est estimé qu'entre 3.000 et 6.000 personnes ont été tuées depuis le début de la crise. Ces chiffres ne reflètent pas l'ampleur réelle des crimes commis et leur impact sur la société centrafricaine. Le pays est encore dans une situation d'instabilité et presque toutes les zones habitées en dehors de Bangui sont toujours sous le contrôle des groupes armés. Une grande impunité pour les crimes commis lors des précédents conflits et la faiblesse des institutions centrafricaines restent les causes majeures de l'insécurité.

On compte en RCA un grand nombre des violences commises contre les femmes et les enfants. Les données disponibles en rapport avec l'ampleur des violences basées sur le genre (GBVIMS) montrent la recrudescence de ce phénomène. Depuis 2013, 6758 cas ont été enregistrés en 2014, plus de 7 000 cas de VBG en 2015 et 11 110 cas de VBG en 2016 dont près de 30% cas de violences sexuelles y compris liées au conflit et exploitations et abus sexuels.

Il convient cependant de remarquer que le nombre des dossiers dans le circuit judiciaire demeure très faible. Seuls 4 cas ont été jugés pendant la session criminelle tenue en septembre 2016.

Compte tenu des défis sociaux, politiques et économiques auxquels la RCA est actuellement confrontée, la mise en place d'une réponse multisectorielle adéquate aux violences sexuelles et basées sur le genre en RCA s'avère nécessaire.

Les résultats attendus des interventions de ce projet sont liés directement à la **Stratégie nationale du Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA)**, notamment les piliers tendant à soutenir la paix, la réconciliation et la sécurité, le renouvellement du contrat social avec la population ainsi qu'à assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Le projet est également basé sur les axes stratégiques **de l'UNDAF+ 2018-2021** dont l'appui va en priorité aux efforts du Gouvernement visant à éliminer et réduire le risque de retour à la violence (en particulier éliminer la menace posée par les groupes armés), commencer à s'attaquer aux causes profondes des cycles répétitifs de violence, et établir les fondations (mettre en place les institutions et capacités) de la sécurité humaine, d'une paix durable et du développement économique.

Il s'appuie également sur les axes du **CPD du PNUD** qui vise la contribution à l'atteinte de ces objectifs en République Centrafricaine. Ceci sur les piliers gouvernance, consolidation de la paix et état de droit ainsi que relèvement économique inclusif et développement durable qui visent notamment à fournir un appui pour rétablir et rendre fonctionnels les services de justice et de sécurité et à accroître l'accès

à des emplois durables et à des opportunités d'amélioration des moyens de subsistance pour les populations vulnérables notamment aux réfugiés de retour, aux personnes déplacées internes, aux ex-combattant (e) s, aux femmes et aux jeunes.

Ce projet favorise également l'avancement du mandat du Représentant Spéciale du Secrétaire Générale et de **l'agenda des Nations Unies sur les questions de violences sexuelles liées aux conflits**. Il permet à la République Centrafricaine de se conformer aux instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes notamment la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les Résolutions 1325, 1820, 1888, 1925 et 2160 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la constitution du 30 mars 2016, le code pénal du 6 janvier 2010, la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA ainsi que la loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour Pénale Spéciale.

L'objectif général du projet est de Contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.

Les efforts vont se concentrer sur deux axes : (i) le renforcement du Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre et (ii) le renforcement d'une réponse holistique aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.

**Les zones d'interventions du projet sont Bangui et ses environs (Bégoua, Bimbo), Bouar, Bambari, Bria, Boda, Bossangoa et ses environs, Kanga-Bandoro.**

La sélection de ces zones est faite selon un critère de pertinence à savoir d'une part les zones où se réalisent d'autres activités du PNUD, en particulier celles liées à l'appui à la justice et à la sécurité, pour un meilleur impact. Et d'autre part, les zones où les services disponibles permettent une prise en charge pour les victimes.

Effet contribuant au projet (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :	<b>Total des ressources nécessaires :</b>	<b>3 535 144,67 USD</b>	
	<b>Total des ressources allouées :</b>	<b>TRAC du PNUD :</b>	<b>535 000 USD</b>
		<b>Donateur :</b>	
		<b>Donateur :</b>	
		<b>Gouvernement :</b>	
		<b>En nature :</b>	
	<b>Non financé :</b>	<b>3 000 144,67 USD</b>	
Produit(s) indicatif(s) :			

Lu et approuvé par (signatures)<sup>1</sup> :

Gouvernement	PNUD	Partenaire d'exécution
Nom en capitales :	Nom en capitales :	Nom en capitales :
Date :	Date :	Date :

<sup>1</sup> NB : Veuillez ajuster les signatures si nécessaire

## Table des matières

I.	Problématique en matière de développement.....	5
1.1.	Politiques nationales et contexte légal .....	5
1.2.	Le profil genre inégalitaire.....	7
1.3.	Impacts et enseignements tirés des précédentes initiatives .....	8
II.	Stratégie.....	10
III.	Résultats et partenariats.....	11
IV.	Gestion du projet.....	20
V.	Cadre de résultats .....	21
VI.	Suivi et évaluation.....	26
VII.	Plan de travail pluriannuel .....	29
VIII.	Gouvernance et dispositions en matière de gestion.....	40
5.1.	Comité de pilotage : .....	40
5.2.	Comité technique : .....	40
5.3.	Unité de gestion du Projet :.....	40
	Annexe : Matrice de gestion des Risques.....	42

## Sigles et abréviations

**AGR** : activités génératrices de revenus

**AES** : Abus et Exploitation sexuelle

**APJ** : Agent de Police Judiciaire

**CIRGL** : Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs : Le Pacte sur la Paix, la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands

**CP** : Code Pénal

**CPD** : Country Program Document (du PNUD)

**CPP** : Code de Procédure Pénale

**CPS** : Cour Pénale Spéciale (pour la RCA)

**FSI** : Force de Sécurité Intérieure

**GBVIMS** : Système d'information et de monitoring des Violences basées sur le genre

**OPJ** : Officier de Police Judiciaire

**RCA** : République Centrafricaine

**RCPCA** : stratégie nationale du Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine

**SNU** : Système des Nations Unies

**UMIRR** : Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux Femmes et aux enfants

**UNDAF** : (United nations development assistance framework) : Plan cadre des Nations Unies pour le développement

**VBG** : Violences basées sur le genre

**VSBG** : Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

**VSLC** : Violences sexuelles liées au conflit

---

## I. PROBLEMATIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

La République Centrafricaine (RCA) est marquée depuis son indépendance par une succession des crises politico-militaires qui ont progressivement détruit le tissu socio-politique du pays. Depuis décembre 2013, la RCA traverse un conflit violent et ses institutions connaissent une crise profonde. Plus de 400.000 personnes ont été déplacées et toutes les parties au conflit ont été impliquées dans de graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire (DIH).

Selon le **Rapport du projet de Mapping documentant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine de 2003 à 2015**<sup>2</sup> : Un grand nombre des civils ont été victimes d'exécution extrajudiciaires et de violences sexuelles ou basées sur le genre, d'autres ont été mutilés, torturés et sévèrement maltraités, déplacés de force ou ont disparu. Des milliers d'enfants mineurs ont été recrutés par les groupes armés.

Les femmes et les filles sont principalement les victimes du conflit. Le viol a été utilisé comme arme de guerre. Ces violences sexuelles incluaient notamment des viols en public, devant les membres de la famille et de la communauté, des viols collectifs et des viols des jeunes filles. Les femmes ont été utilisées comme esclaves sexuelles, des femmes et des filles capturées à leurs adversaires avérés ou présumés. Certaines de ces victimes ont eu des enfants à l'issue de ces viols, qui à leur tour ont dû faire face à la stigmatisation et à l'exclusion, rendues persistantes en raison du manque de mesures adéquates pour faciliter leurs intégrations dans leurs familles et communautés.

Les données disponibles en rapport avec l'ampleur des violences basées sur le genre (GBVIMS) confirment que plus de 6 758 cas ont été répertoriés en 2014 ,7 000 cas en 2015 et 11 110 en 2016 dont plus ou moins 21 % des cas de violences sexuelles y compris liées au conflit. L'analyse des rapports renseignent que ces violences comprennent des actes qui infligent une souffrance physique, mentale et sexuelle, la contrainte, et les privations de liberté. En 2014, Les agressions physiques sont l'incident le plus fréquent car ils couvrent 39% des cas totaux des VBG. Elles sont suivies par les violences sexuelles qui sont 38% des incidents, Les violences sexuelles sont des viols (80%) des agressions sexuelles (14%) esclavage sexuelle (3%) et exploitation sexuelle (2%). Les autres formes des VBG répertoriées sont des dénis des ressources, opportunités et services, des violences psychologiques et des mariages forcés.<sup>3</sup>

Il convient cependant de remarquer que le nombre des dossiers dans le circuit judiciaire demeure très faible. Seuls 4 cas ont été jugés pendant la session criminelle tenue en septembre 2016. L'opérationnalisation de l'UMIRR et l'opérationnalisation progressive de la Cour Pénale Spéciale se présentent comme des opportunités pour lutter contre les violences sexuelles.

### 1.1. Politiques nationales et contexte légal

La République Centrafricaine s'est engagée à intégrer les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les processus de décision, de consolidation de la paix et du développement. Hormis des textes pris au niveau interne, plusieurs résolutions et conventions régionales et internationales favorisant la participation des femmes et leur protection ont été ratifiées.

#### A. Au niveau international et régional :

La RCA a notamment ratifié la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard de la femme (CEDEF) en 1991 ; la convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son protocole additionnel. La RCA est également partie du Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants de la CIRGL.

Les deux pactes internationaux de 1996, l'un relatif aux droits civils et politiques, l'autre relatif aux droits économiques et sociaux qui consacrent la norme générale de non-discrimination ; le protocole à la Charte

---

<sup>2</sup> Rapport du projet de Mapping documentant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine de 2003 à 2015, mai 2017, p. 214.

<sup>3</sup> Analyse de la situation des violences basées sur le genre (VBG) en République Centrafricaine (RCA) entre janvier et décembre 2014, Validé le 18 avril 2015, Sous-cluster VBG, RCA .

Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, adoptée par l'Union Africaine de 2003.

## **B. Au niveau national :**

**B.1. La Constitution** de la République Centrafricaine du 30 mars 2016. Elle reconnaît en ses articles 1 et 2 l'existence des droits de l'homme comme base de toute communauté humaine, de la paix et de la justice. Elle reconnaît en son article 3 que chacun sans aucune distinction notamment de sexe, a droit à la vie et à l'intégrité physique et morale et que nul ne sera soumis au viol. Article 7 alinéa 5 qui en ses termes fait obligation à L'Etat et autres collectivités publiques de protéger la femme et l'enfant contre la violence et l'insécurité, l'exploitation et l'abandon moral, intellectuel et physique ; et d'assurer cette protection par des mesures et des institutions appropriées.

## **B.2. Sur le plan législatif**

La loi n° 97.013 du 11 novembre 1997 portant code de la famille en République centrafricaine est en cours de relecture compte tenu des contradictions qu'il comporte par rapport aux instruments internationaux susmentionnés et d'autres textes de lois internes et des inégalités de genre qu'il contribue à perpétuer dans la société centrafricaine.

Des avancées importantes pour l'égalité de genre et la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre peuvent être relevées dans les lois suivantes : (i) l'Ordonnance 66/26 relative à la promotion de la jeune fille du 31 mars 1966 ; (ii) l'Ordonnance 66/16 du 22 février 1966 portant abolition de l'excision (iii) la loi 06.005 du 20 juin 2006 relative à la Santé de la Reproduction qui « garantit l'égalité en droit et en dignité de tous les individus en matière de santé de la reproduction, sans aucune discrimination basée sur le sexe (iv), Loi n°. 10.001 du 6 janvier 2010 portant Code Pénal qui réprime les crimes et délits commis sur les femmes et les enfants, notamment les violences sexuelles. (v) La loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA qui complète cette incrimination en définissant les différentes formes de violences à l'égard des femmes (vi). La création par le Décret n°15/007 du 8 janvier 2015, de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) basée à Bangui, composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police et ayant une compétence nationale (vii). La loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour pénale Spéciale, chargée d'enquêter, instruire et juger les violations graves des droits humains et les violation graves du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles, commis sur le territoire de la République Centrafricaine depuis le 1er janvier 2003. (viii) la loi n° 16.004 du 24 novembre 2016 instituant la parité entre les hommes et les femmes en République Centrafricaine (ix) la loi n° 17.012 du 24 mars 2017 portant code de justice militaire centrafricain.

## **B.3. Au niveau règlementaire**

Le décret n°15/007 signé du 8 Janvier 2015, crée l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR) basée à Bangui et ayant une compétence nationale, composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police. Cette Unité spécialisée a été mise en place dans une vision de créer et d'entretenir dans la République Centrafricaine un cadre propice et approprié pour la prévention et la répression des infractions relatives aux violences sexuelles liées au conflit et autres formes de violences basées sur le genre et aux violations des droits de l'enfant, ainsi qu'à la prise en charge efficace et efficiente des victimes.

La note circulaire du Ministre de la Justice du 8 Mars 2016 mettant un terme à la pratique de la correctionnalisation des crimes sexuels régie par une circulaire du Parquet Général de 1998 à l'attention des Parquets de la République.

Deux arrêtés ministériels portant organisation et fonctionnement de l'Unité ont été signés le 29 février et le 9 décembre 2016 pour appuyer les mesures d'applications du décret de création de l'UMIRR. Aussi, des Cadres ont été nommés pour assurer les services de prévention et d'alerte, d'enquêtes et d'investigation, d'assistance juridique ainsi que ceux d'accompagnement médical et psychosocial au sein de l'Unité.

## B.4. Au niveau des politiques

La note technique pour la prise en compte du Genre de la stratégie nationale du RCPCA dans la formulation de la stratégie place les questions de protection et lutte contre les violences sexuelles, de participation politique des femmes, de résilience ainsi que d'autonomisation au cœur des piliers de la stratégie.

En outre, la RCA s'est aussi dotée d'une Politique Nationale pour la Promotion de l'Égalité et de l'Équité (PNPEE) et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre. Aussi un plan de mise en œuvre de la Résolution 1325 pour la période de 2014-2016 est disponible, mais plusieurs actions n'ont pas pu être réalisées sur les axes prévus jusqu'à ce jour.

Une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre est en cours d'élaboration avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Ceci démontre à suffisance de l'engagement politique ferme de la RCA à promouvoir l'égalité des sexes. Cependant, dans la pratique, ces politiques égalitaires pour l'homme et la femme, ou qui protègent la femme, se retrouvent fortement limitées dans leur portée, à cause de la « cohabitation » entre les règles coutumières et le droit positif qui reste méconnu et ignoré de la grande majorité de la population. En sus des contradictions de certaines dispositions des textes nationaux (ex : code de la famille) et internationaux restent ouvertes malgré la ratification des textes, les différentes crises et conflits en Centrafrique ont largement entraîné la dégradation des conditions de vie et de sécurité des femmes déjà précaire, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, avec pour conséquence d'entretenir un profil genre inégalitaire.

### 1.2. Le profil genre inégalitaire<sup>4</sup>

La promotion des droits de l'homme et l'élimination de la discrimination et des inégalités à l'égard des femmes, des hommes, des filles et des garçons demeurent au centre des préoccupations mondiales. Toutefois, les inégalités persistent malgré la reconnaissance accrue des droits des femmes et des avantages qui profitent à l'ensemble de la société lorsque les femmes et les hommes jouissent des mêmes opportunités, d'un traitement équivalent et d'un accès équitable aux ressources.<sup>5</sup>

En RCA, les inégalités entre les genres restent considérables : des écarts significatifs subsistent entre les opportunités offertes aux hommes et celles dont disposent les femmes. Pour donner une idée sur quelques secteurs :

**VBG et Violences Sexuelles** - Les violences sexuelles, et particulièrement les viols, sont un problème majeur avant, pendant et après le conflit. Les chiffres indiqués ci-haut le démontre. D'après les estimations de l'OMS en RCA, seulement 22% des survivantes de viol se présentent pour une assistance à une porte d'entrée soit médicale, soit juridique, soit psycho-sociale. La dernière enquête sur la prévalence de VBG montre que 60 % des filles et des garçons de la RCA sont mariés ou ont une union avant 18 ans. Les mutilations génitales féminines touchent 24% des femmes et des filles âgées entre 15 et 49 ans, et aussi que 80% des femmes et 84% des hommes ont des attitudes d'acceptation face à la violence domestique subie par les femmes<sup>6</sup>.

**Participation politique et publique** - Il existe encore une faible représentativité des femmes dans les structures de prise de décision.

Le quota de participation des femmes dans les institutions inscrites dans la Constitution et dans la loi sur la parité est de 35% et ne s'applique pas encore dans tous les secteurs de la vie nationale. On observe ainsi un faible accès des femmes aux postes décisionnels dans les partis politiques, une faible représentation des femmes dans la chaîne électorale et dans l'administration publique etc. De plus, les femmes restent

---

<sup>4</sup> Rapport de consultance sur l'état de lieu sur la prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre Centrafrique, inédit.

<sup>5</sup> Rapport sur le développement humain en Afrique 2016, accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique, p.1

<sup>6</sup> « Enquête sur les violences basées sur le genre en République Centrafricaine » Bangui, Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité nationale et de la Promotion du Genre, 2014.

largement sous-représentées dans les postes non-électifs et dans les postes de prise de décision, comme dans les secteurs de la sécurité, de la gouvernance et du développement économique et sociale.<sup>7</sup>

A la suite des élections législatives de mars 2016, le quota des femmes présentes au Parlement a connu une régression manifeste. Elles représentent actuellement 9,2 % au Parlement et moins de 20% au Gouvernement, et ce malgré l'engagement politique manifesté dans les différents textes à promouvoir l'égalité des sexes en RCA.

**Sécurité alimentaire** - L'agriculture est l'activité économique principale du pays avec plus de 70% de la population engagée dans une agriculture de subsistance. La violence, le pillage et le déplacement ont entraîné une réduction de 58% de la production agricole en 2014 par rapport à la moyenne d'avant la crise, laissant une population déjà vulnérable en danger en raison de la forte hausse des prix des produits alimentaires. Les femmes, les populations déplacées et les réfugiés sont les plus gravement touchés par l'insécurité alimentaire et les réseaux de soutien communautaires se sont affaiblis. On estime qu'environ 2 millions de personnes (environ 45 % de la population) sont encore touchées par l'insécurité alimentaire dans tout le pays

Dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire, les femmes réalisent la majeure partie des activités. Les femmes ont également été plus sévèrement touchées par la crise avec un changement des rôles de genre résultant du conflit et un manque chronique d'opportunités économiques, ce qui signifie que dans les zones rurales, les taux de pauvreté des femmes peuvent atteindre jusqu'à 81% comparativement à 69% pour les hommes.

**Foncier** - Le droit positif garantit aux femmes centrafricaines le droit à la propriété. Mais dans la pratique ce droit est limité, notamment par des règles coutumières discriminatoires à l'égard des femmes<sup>8</sup>. Durant le conflit, de nombreux hommes décèdent, et leurs veuves se retrouvent parfois sans accès à la terre et sans moyens de subsistance<sup>9</sup>.

**Autonomisation** – Les données statistiques du Ministère de la Fonction Publique montrent que le nombre des femmes sur l'effectif total de travailleurs engagés par l'administration centrafricaine reste faible. En 2012, sur un effectif total de 25 523 travailleurs engagés par l'administration centrafricaine, les femmes ne représentent que 15%, soit un effectif de 4200 salariées.<sup>10</sup> Les femmes composent la majorité des commerçants (plus de 80%) mais très peu d'entre elles ont accès au capital, limitant le potentiel de développer leur activité économique.

Aujourd'hui, l'incidence de la pauvreté dans le pays est plus ressentie par les femmes que les hommes. La féminisation de la pauvreté s'explique également par les fortes déperditions scolaires des filles.

**Education** - Avant la crise militaro-politique, seulement 33 % de filles complétaient leur scolarisation primaire, contre 53% de garçons<sup>11</sup>. Pendant la crise, de nombreuses infrastructures scolaires et installations sanitaires ont été détruites, occupées et/ou pillées. Il est estimé que 48 % des jeunes filles et 28 % des jeunes garçons entre 15 et 24 sont analphabètes en Centrafrique.<sup>12</sup>

### 1.3. Impacts et enseignements tirés des précédentes initiatives

Le 12 décembre 2012, le Gouvernement de la République centrafricaine (RCA) et l'ONU ont signé un Communiqué conjoint visant à renforcer la prévention et la réponse aux violences sexuelles dans les conflits et dans le domaine de l'état de droit.

L'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) a été ainsi créée par le décret présidentiel n°015/2015 du 08 janvier 2015.

---

<sup>7</sup> Etude sur la participation politique des femmes, ONU femmes RCA, décembre 2016

<sup>8</sup> AFD, 2014. Profil genre République Centrafricaine

<sup>9</sup> ACAPS, Central African Republic Country Profile

<sup>10</sup> Rapport national de suivi des OMD en Centrafrique, 2012

<sup>11</sup> Banque Mondiale, The little data book on gender, 2013

<sup>12</sup> Banque Mondiale, The little data book on gender, 2013



Pour son opérationnalisation, le Programme conjoint « d'Appui à la lutte contre les Violations des Droits de l'Homme et à la Relance de la Justice en Centrafrique », mis en œuvre par le PNUD et MINUSCA et appuyé par TOE-ROL et le Gouvernement japonais a identifié et appuyé la mise en œuvre d'activités visant spécifiquement à renforcer la réponse judiciaire à la violence sexuelle en situation de conflit.

Ces activités comprenaient : l'élaboration d'enquêtes auprès des populations sur la perception de la sécurité et la réponse judiciaire à la violence sexuelle ; La conception initiale d'une base de données judiciaires contenant des informations spécifiques sur les violences sexuelles liées au conflit ; et la mise en place et l'opérationnalisation d'une Unité de police spécialisée pour lutter contre les violences sexuelles,

La mise en place de l'UMIRR impliquait notamment: la réhabilitation et l'équipement du bâtiment où l'Unité fonctionnera; la formation initiale des 33 (13F/20 H) officiers et agents de police judiciaire et du personnel civil sur les techniques d'enquête et d'audition sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des violences sexuelles en situation de conflit et sur les questions d'expertise médicale en la matière; la production des règles internes de l'UMIRR, ainsi que le Guide Opérationnel pour l'investigation des crimes relevant de la compétence de l'Unité.

En outre, le même projet appuyé par INL pour renforcer la réforme de la sécurité et l'accès à la justice des populations et notamment des femmes a permis de mettre en place un gender desk.<sup>13</sup> au niveau de la DSPJ, de former plus ou moins 300 policiers et gendarmes sur la Police de proximité axée sur les DH et la VBG, de mettre en place des points focaux genre dans les commissariats et brigades à Bangui, Bossangoa, Bouar et Berberati, de réfléchir sur les mécanismes de prise en charge holistique des victimes de violences basées sur le genre, de sensibiliser plus de 2000 membres des communautés (60% de femmes) sur les VBG, de former des parajuristes sur les notions de base du droit et en monitoring des Droits de l'Homme, d'appuyer l'assistance plus ou moins 300 victimes de VBG à travers les cliniques juridiques.

Sur la base de ces initiatives, des enseignements ont été tirés au regard de l'impact de celles-ci :

a) Une association avec la contrepartie nationale est cruciale : Pour exemple, l'UMIRR créée depuis janvier 2015, la mise en place d'un cadre de concertation animé par un représentant du Ministère de l'Intérieur en collaboration avec le Ministère de la Justice a permis de jeter les bases de l'opérationnalisation de l'UMIRR. Le personnel devant servir auprès de service de l'Unité a été nommé, des actes règlementaires organisant le service ont été signés, les règles de gestion régissant l'Unité ont été élaborés et une concertation des acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le secteur a été suscitée.

b) Les partenariats avec des agences et organismes spécialisés maximisent la qualité et l'impact du projet ainsi que la coordination avec d'autres acteurs : l'expertise, l'expérience et les mandats dans le domaine du soutien aux victimes de violences sexuelles liées au conflit des agences intervenant dans les initiatives précédentes, ont assuré la réussite de la mise en œuvre et des résultats prévus.

c) Une réponse holistique est nécessaire pour assurer la satisfaction des victimes : le rapport sur l'évaluation de la qualité de la prise en charge clinique des violences sexuelles en RCA entre juillet 2016 et février 2017, indique que la prise en charge holistique est possible au niveau de Bangui, mais elle reste toujours un défi et pas encore effective. Au niveau intermédiaire le soutien psychologique est faible avec un soutien social et juridique conservé. Au niveau périphérique les soutiens social et juridique sont souvent difficiles à effectuer.<sup>14</sup>

Certaines victimes dans les précédentes initiatives ont bénéficié d'une réponse juridique et dans une certaine mesure d'une réponse judiciaire. Or celle-ci ne couvre qu'une partie de la prise en charge des besoins des victimes. La présente initiative tentera d'apporter en complément une réponse judiciaire complète ainsi qu'un appui à la réinsertion socio-économique des victimes. Une meilleure coordination sera assurée afin de faire bénéficier aux victimes d'une réponse médicale et psychosociale.

---

<sup>13</sup> Cette structure a pour objectif : de soutenir l'amélioration de l'accueil des victimes de VBG et leur protection par les services de police et de gendarmerie ; elle permet aussi d'appuyer l'amélioration du traitement des cas de VBG par lesdits services.

<sup>14</sup> Rapport d'évaluation de la qualité de la prise en charge clinique des violences sexuelles en RCA entre juillet 2016 et février 2017, p. 36

---

## II. STRATEGIE

### *Théorie de changement*

*Si le cadre juridique et institutionnel de protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre est renforcé, si la population et les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre connaissent mieux leurs droits et les mécanismes de recours, et si les institutions nationales assurent la coordination et le suivi des actions, alors les victimes seront prises en charge de façon adéquate, les auteurs seront poursuivis et punis, et les violences sexuelles et basées sur le genre seront réduites.*

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est au cœur du mandat du PNUD et fait partie intégrante de son optique du développement. Le PNUD s'est engagé dans l'Agenda des huit points visant à promouvoir l'égalité des sexes dans la réduction des risques et catastrophes et à soutenir les efforts dans la prévention des conflits et le relèvement. La stratégie mondiale d'égalité des sexes rappelle sur cet engagement en proposant des pistes de solutions sur trois principaux axes : a) les modes de développement durable ; b) l'instauration de systèmes de gouvernance démocratique inclusifs et efficaces ; et c) le renforcement de la résilience. Il est ainsi proposé de se pencher particulièrement sur la situation des femmes et des filles qui sont victimes de formes multiples et conjuguées de discrimination, en conséquence de leur ethnie, de leur handicap, de leur statut de migrantes ou de leur appartenance à des populations autochtones. Et ceci en vue de contribuer à l'élimination de la pauvreté et à une nette diminution des inégalités entre les sexes, en assurant la démarginalisation des femmes et en promouvant et en protégeant l'exercice de leurs droits.

Les causes et les conséquences de la violence basée sur le genre étant donc multiples, la prévention et la prise en charge se doivent d'être pluridisciplinaires et adaptées au contexte local. Ces violations touchent aux causes profondes de la violence faite aux femmes comme les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes, les questions de pouvoir, de contrôle et de discrimination sexiste.

Des études <sup>15</sup> dans des pays de la sous-région ayant connu un contexte similaire à celui de la RCA, fournissent des recommandations très pertinentes sur l'évolution de la réponse à apporter en matière de violences sexuelles et basée sur le genre, dont certaines pourront faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ce projet :

- Le viol ne peut plus être perçu uniquement comme une arme de guerre, mais les causes doivent être analysées plus en profondeur. Les explications comprennent les dynamiques de conflits, l'impunité, la perception que les femmes sont des citoyennes de seconde zone, la problématique du genre en général, y inclus les perceptions de masculinité.<sup>16</sup> Ces analyses doivent être prises en considération dans les réponses apportées ;
- Une approche communautaire et holistique est conseillée. Une focalisation trop étroite sur les victimes de violences sexuelles peut être contre-productive et stigmatisant. Par exemple, les initiatives de réinsertion économique sont plus efficaces lorsqu'elles créent des dynamiques économiques qui bénéficient à la fois aux femmes et aux hommes, aux victimes et aux autres membres vulnérables de la communauté ;
- Les systèmes de protection et de prévention communautaire afin d'assurer la sécurité des femmes doivent être soutenus ;
- Les services médicaux, psycho-sociaux, d'aide juridique et économique doivent être intégrés soit par des mécanismes de référence, soit par des services intégrés ;
- La nécessité de soutenir des initiatives communautaires de réconciliation telles que le dialogue, le théâtre et les projets communautaires de reconstruction sont des atouts importants dans le changement des comportements ;
- Les comités locaux de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ont joué un rôle important dans l'amélioration de la connaissance concernant les violences sexuelles et basées sur le genre. Leur efficacité dépend en partie de l'appui des partenaires techniques et financiers. Il est important d'appuyer ces commissions pour qu'elles puissent fonctionner correctement et soit pérenne.

---

<sup>15</sup> 'War is not yet over' Community Perceptions of Sexual Violence and its Underpinnings in Eastern DRC.

<sup>16</sup> "All Congolese women are ready ...to be raped" – A study on ex-FDLR Combatants attitudes towards Sexual Violence in eastern DRC. Radio Benevolencia, January, 2009

- A moyen terme l'amélioration (et l'accès a) de l'éducation et la création des perspectives économiques (pour les hommes et les femmes) contribuent d'une manière significative à la réduction des SGBV

Le renforcement des capacités au plan qualitatif et quantitatif pour lutter contre les violences sexuelles (y compris les violences sexuelles liés au conflit) et autres formes de violences basées sur le genre, sera donc au cœur du projet. Il s'agira de privilégier les partenariats techniques et opérationnels avec les structures étatiques et la société civile (Parlement, Ministère des affaires sociales, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, UMIRR, cliniques juridiques, Ordre des Avocats, Institutions judiciaires, ONG de promotion et protection des droits des femmes, etc.) qui jouent un rôle important dans les politiques d'égalité des sexes ou qui fournissent des services de première ligne aux victimes de violences à l'échelle nationale, préfectorale et locale.

L'appui va se concentrer sur le **renforcement** : (1) des capacités institutionnelles notamment des commissions de l'assemblée nationale chargées de la prise en compte des questions d'égalités des sexes et du Ministère en charge de la promotion du Genre pour assurer une prise en compte effective des questions d'égalité des sexes et lutte contre les violences sexuelles (y compris violences liées au conflit) et autres formes de violences basées sur le genre dans les politiques, programmes et plans de développement à tous les niveaux (2) des capacités des femmes et des communautés (notamment leaders communautaires et comités locaux de lutte contre les VBG ) en vue de les doter des capacités nécessaires pour une meilleure participation au processus de développement et changement des mentalités sur les questions de VS & VBG (3) des institutions judiciaires et aux unités spécialisées pour contribuer à la lutte contre l'impunité des graves violations des droits de l'homme notamment les violences sexuelles et basées sur le genre (4) des structures et groupements locaux en vue de faciliter l'autonomisation économique des femmes.

Une coordination sera assurée avec les interventions des projets relatifs à la Promotion de la participation politique et leadership de la femme dans la consolidation de la paix financé par le PBF et celui de l'Appui à la lutte contre les Violations des Droits de l'Homme et à la Relance de la Justice en Centrafrique mis en œuvre sur financement du Bureau International de Lutte contre les Stupéfiants et chargé de l'Application des Lois (INL) du Département d'État Américain.

Des partenariats seront aussi développés avec les autres parties prenantes en vue de la mobilisation des ressources additionnelles et l'atteinte des résultats escomptés.

---

### III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Compte tenu des défis sociaux, politiques et économiques auxquels la RCA est actuellement confrontée, la mise en place d'une réponse multisectorielle adéquate aux violences sexuelles et basées sur le genre en RCA s'avère nécessaire.

L'objectif général du projet est de Contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.

Les objectifs spécifiques et produits suivants sont attendus :

#### **Objectif spécifique 1 : Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre**

##### **Produit 1.1. : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois relative à la lutte contre les VSBG sont renforcées**

La RCA dispose d'un certain nombre des politiques et instruments juridiques tendant à promouvoir l'égalité des sexes (voir page 6 du présent document).

La force constitutionnelle et législatives des droits et principes énoncés et consacrés (égalité des hommes et des femmes ; lutte contre toute forme de violence) est un véritable atout pour la protection des droits des femmes et des filles contre les violences basées sur le genre.

Cependant, certaines dispositions de ces textes juridiques sont peu contraignantes, d'autres présentent des insuffisances relatives à leur harmonisation avec les conventions et les traités internationaux. Ce qui ne favorise pas la conformité des lois nationales avec les instruments internationaux ratifiés par la RCA dans le domaine de la protection des filles et des femmes contre les violences basées sur le genre.<sup>17</sup>

C'est notamment le cas du Code de la Famille dont certains paragraphes sont clairement discriminatoires à l'égard des femmes et en contradiction avec les conventions internationales, d'où l'importance de sa relecture et amendement introduit au conseil des ministres depuis 2010 et renvoyé sine die sans aucune raison juridique valable jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, les lois adoptées ne sont pas vulgarisées dans tout le pays. Les procédures judiciaires ne sont pas suffisamment maîtrisées par la plupart des acteurs (victimes, associations, responsables de l'application de la loi, etc.)

Une approche globale de la réforme juridique sur les violences basées sur le genre incluant non seulement la révision des lois existantes mais également l'adoption d'une législation spéciale sur la question ainsi que la mise en œuvre de politiques et procédures de mise en application des lois serait l'idéal.

Aussi, la création par voie législative de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences sexuelles faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) basée à Bangui, composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police et ayant une compétence nationale renforcerait et sécuriserait cette institution.

Les activités incluront principalement :

- Appuyer les commissions concernées de l'assemblée nationale en vue de la création de l'UMIRR par voie législative
- Appuyer la relecture de la loi N° 032. 06 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre toutes sortes de violences.
- Appuyer la rédaction d'une loi spéciale de lutte contre les violences sexuelles
- Appuyer les plaidoyers pour la ratification et vulgarisation des textes régionaux prévenant et réprimant les violences liées au conflit et autres formes de violences basées sur le genre
- Appuyer des sessions de contrôles parlementaires effectués sur les politiques nationales de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre
- Appuyer la formation des magistrats et des avocats dans la prise en compte du genre dans la réponse judiciaire, la protection des victimes et des témoins.
- Développer des Stratégie d'adoption des lois d'application des textes
- Renforcer la société civile sur le respect des engagements internationaux par l'Etat
- Elaborer un document sur la politique criminelle en matière des violences sexuelles et basées sur le genre

### **Produit 1.2 : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre**

Le Ministère des Affaires sociales par son rôle de coordonnateur des actions dans la lutte contre les violences basées sur le Genre en RCA est appelé à fournir une orientation, des compétences techniques et offrir de la formation en vue de traiter les questions liées aux enjeux hommes-femmes et à l'égalité entre les sexes.

Bien que ne disposant pas encore d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre<sup>18</sup>, un document de Politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité avait été élaboré, mais sa période de mise en œuvre est échue. D'où l'intérêt de procéder à sa relecture pour l'adapter au contexte actuel.

---

<sup>17</sup> Arsène SENDE, Analyse de la conformité des lois nationales avec les instruments internationaux ratifiés par la RCA dans le domaine de la protection des femmes et des filles contre les violences basées sur le genre » rapport de consultance, décembre 2016, page 4.

<sup>18</sup> Un processus a été lancé depuis octobre 2016 par le Ministère des affaires sociales appuyé par UNFPA pour l'élaboration de la stratégie nationale dans le domaine et qui sera couplée avec la stratégie contre les mariages précoces.

Le Ministère devra également essayer de développer les capacités d'autres femmes des institutions à travers les points focaux des départements ministériels à mettre en œuvre des politiques d'intégration de l'égalité. Étant donné la complexité de l'intégration de l'égalité entre les sexes, un appui à ce ministère, en tant que lead pour la lutte contre les violences basées sur le genre, est plus que fondamental pour l'appropriation de la promotion de l'égalité homme –femme à tous les niveaux.

Par ailleurs, des initiatives complémentaires seront organisées dans le cadre du projet Promotion de la participation politique et leadership de la femme dans la consolidation de la paix financé par le PBF pour promouvoir et renforcer le rôle des femmes en matière de leadership dans les instances décisionnelles au sein des principales structures étatiques mais également des organisations socio-professionnelles, groupements économiques, des collectivités territoriales etc. qui sera mis en œuvre par le PNUD, ONUFEMMES et FAO

Les activités incluront principalement :

- Former les acteurs centraux et régionaux de développement sur les axes de la stratégie nationale genre de lutte contre les VBG et l'intégration du genre dans les programmes et projets
- Soutenir les activités du comité technique sectoriel Genre
- Appuyer à la création des points focaux genre des départements ministériels, des relais communautaires genre par un acte réglementaire (Arrêté pris par le Premier Ministre, par exemple) ;
- Redynamiser et renforcer les capacités des points focaux genre des départements ministériels
- Appuyer la rédaction des termes de référence (guide, manuel de procédure, attributions..) des points focaux genre des départements ministériels, des relais communautaires ;
- Appuyer l'intégration du genre dans le Système Statistique National
- Appuyer des sessions de discussion entre les OSC intervenant sur les VS&VBG

### **Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG**

Malgré les efforts du Gouvernement et des partenaires à travers les activités de sensibilisation et de vulgarisation pour le changement de comportement des individus et des collectivités, la réduction des violences sexuelles et les questions de genre n'est pas encore effective. Les chiffres enregistrés par GBVIMS en témoignent. Ainsi, en parallèle à la méthodologie de sensibilisation suivie habituellement, les activités envisagées dans ce projet seront donc développées dans une nouvelle approche méthodologique basée sur une communication participative institutionnelle et socio-culturelle, à travers de nouveaux vecteurs de communication et adaptable sur l'ensemble du territoire national.

Etant donné que la violence s'exerce aussi bien dans les zones de conflits qu'à l'extérieur de ces zones (dans la rue, le foyer, l'école, l'université, les structures de santé, l'espace judiciaire, les milieux religieux et les espaces de pouvoir etc.), il est nécessaire de mettre en place une stratégie de communication institutionnelle et socio-culturelle pour le changement des comportements afin de s'attaquer aux phénomènes culturels qui sous-tendent les violences basées sur le genre y compris les coutumes rétrogrades et néfastes aux droits des filles et des femmes.

Ceci permettra de définir des interventions mieux ciblées qui permettront véritablement de changer les perceptions, les comportements, le rapport à la masculinité, les rapports hommes-femmes, et encourager les communautés et particulièrement les hommes à s'engager également dans les changements de mentalité et de comportements vis-à-vis des violences basées sur le genre.

C'est ainsi que les victimes et les autres membres des communautés des zones ciblées ( à Bangui et en dehors, notamment dans les zones où il est enregistré plusieurs cas comme Kanga-Bandoro ou dans le nord de Bossangoa) connaîtront mieux leurs droits et les mécanismes d'assistance mis en place, adopteront des comportements en faveur de la prévention et de la dénonciation des violences sexuelles, y compris les violences liées au conflit et les VBG, et véhiculeront des valeurs respectueuses de l'intégrité physique et morale des femmes et des jeunes filles.

Aussi, afin de maximiser la couverture géographique et de ne pas créer de nouvelles structures communautaires qui n'auraient aucune viabilité à court terme, le programme s'appuiera sur des structures existantes, tels que les Comités locaux de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ou les réseaux communautaires de protection contre les VBG, selon leur appellation dans les différents milieux, comme point d'insertion et d'ancrage pour les activités de sensibilisation et de prévention, dans des localités qui seront identifiées.

Il sera nécessaire pour assurer la prise en charge globale des victimes que les populations connaissent les mécanismes d'assistance disponibles dans les milieux ciblés. Il s'agira ici surtout d'établir une cartographie des intervenants en collaboration avec OMS et UNFPA- Cluster VBG ainsi que les organisations internationales intervenant dans le secteur pour renforcer le référencement avec la prise en charge médicale et psychosociale des victimes. Ceci contribuera aussi à une meilleure prise en charge des questions médico-légales devant favoriser une répression efficace de ces faits. Il s'agira aussi de s'appuyer sur les mécanismes d'alerte déjà mis en place comme le numéro 4040 géré par l'organisation Conseil Danois pour les Réfugiés Council (DRC).

Les activités incluront principalement :

- Appuyer une stratégie de communication pour le changement de comportement
- Organiser des activités de sensibilisation à l'intention des leaders locaux, des chefs coutumiers, des chefs religieux, des femmes, des jeunes, personnel de médias et des autres membres de la communauté sur la prévention et la répression des violences sexuelles y compris des violences liées au conflit et autre forme des violences basées sur le genre
- Redynamiser/Appuyer la mise en place et la formation des membres des comités locaux de lutte contre les VSBG pour soutenir notamment les activités de sensibilisation de proximité, de masses ou de référencement des cas
- Appuyer les actions de plaidoyer sur la promotion et la protection des femmes/du genre (y compris JIF, 16 Jours d'activismes, Journée contre l'élimination des violences sexuelles liées au conflit, Journée de l'Homme, Journée de la fille, Journée de la femme rurale, Journée des Droits de l'homme, Lutte contre le VIH etc.)
- Appuyer la formation des leaders communautaires (les chefs des quartiers, les responsables d'organisation de femmes, de jeunes et de village) sur la justice informelle et les VSBG
- Identifier/Produire/ appuyer la vulgarisation de la cartographie des services de prise en charge des victimes dans les zones cibles du projet
- Appuyer et former les radios communautaires concernant les droits de la femme et la lutte contre les SGBV
- Appuyer l'élaboration et la publication d'un prospectus (écritures et images, destinées aux survivantes) sur la procédure judiciaire à suivre en cas de VBG ;
- Appuyer la multiplication et le partage des différentes législations aux leaders communautaires ;
- Appuyer les leaders communautaires et ONG locales de défense des droits humains dans la documentation des cas de VBG ;
- Appuyer la vulgarisation de la législation foncière ;
- Plaidoyer en vue de l'introduction de l'enseignement des VBG dans la formation initiale des magistrats, greffiers, avocats, gendarmes, policiers, personnel de l'administration pénitentiaire, forces armées centrafricaines (FACA) ;
- Appuyer à l'élaboration d'un recueil des instruments juridiques universels, régionaux, sous régionaux et nationaux de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ;
- Appuyer un projet de traduction des principales législations de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre en langue nationale (sango);

## **Objectif spécifique 2 : Renforcer les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique**

### **Produit 2.1 : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes**

La police judiciaire joue un rôle très important pour la réponse judiciaire aux violences sexuelles en ce qu'elle est la porte d'entrée, en tant que premier maillon de la chaîne pénale. Le travail relatif à la poursuite des violences sexuelles y compris les violences sexuelles liées au conflit, autres formes de violences basées sur le genre ainsi que des exploitations et abus sexuels, exige une technicité et des connaissances allant de la maîtrise des textes organisant leur répression jusqu'aux techniques pratiques de poursuite et à la maîtrise des techniques de travail associant la protection et la sécurité des victimes aux droits des personnes accusées dans le processus judiciaire. Le travail nécessite aussi d'enquêter diligemment et avec professionnalisme. La célérité dans le déclenchement de l'enquête est aussi déterminante, tant certaines preuves s'effacent avec l'écoulement du temps.

S'appuyant sur les réalisations du projet initial d'appui à l'opérationnalisation de l'UMIRR, le présent projet devra permettre: 1) la consolidation et le renforcement de l'enquête et du travail judiciaire développés par les éléments de l'UMIRR, y compris le développement des mesures de protection des témoins; 2) la formation des éléments de la Police et de la Gendarmerie Nationale travaillant sur les violences sexuelles; 3) une coordination optimale avec l'Unité de police spéciale rattachée à la Cour Pénale Spéciale (CPS).

En ce qui concerne cette dernière, selon la loi sur la CPS, une Unité spéciale de Police sera responsable de l'enquête sur les infractions relevant de la compétence de la Cour. La coordination entre ces deux organes - UMIRR et l'Unité Spéciale de Police rattachée à la CPS s'avère importante. Premièrement, l'Unité spéciale devrait enquêter et poursuivre un nombre limité de crimes. Par conséquent, une partie pertinente de l'héritage criminel du conflit en RCA devrait être traitée exclusivement par les tribunaux de droit commun qui s'appuieront principalement sur l'UMIRR. Deuxièmement, les éléments de l'UMIRR se rencontreront probablement et seront impliqués dans la collecte de preuves et d'autres actes d'enquêtes, qui seront pertinents aux travaux de la CPS, voire à la CPI.

En conséquence, le projet actuel apportera un appui technique et logistique. Il prévoit la formation thématique dans l'ensemble pour les membres de l'UMIRR et de l'Unité spéciale du CPS, et favorise la définition et l'établissement de mécanismes clairs de consultation et d'échange entre ces Unités.

Aussi, les deux Unités étant basées à Bangui, il est important que les Unités de Commissariats de Police et Brigades de Gendarmerie à l'intérieur du pays bénéficient de l'expertise en cours de développement. Des formations des formateurs seront organisées afin de permettre d'accroître les connaissances sur ces questions et d'appuyer ces Unités à l'intérieur dans les enquêtes les plus complexes.

En outre, le renforcement des capacités des acteurs judiciaires (magistrats et juges, greffiers) sur les procédures et le traitement des dossiers en matière de violences sexuelles y compris les violences sexuelles liées au conflit, autres formes de violences basées sur le genre ainsi que des exploitations et abus sexuels, constituera une des priorités pour le projet.

Bien que de nombreuses formations aient déjà été dispensées au cours des années précédentes, celles-ci sont indispensables pour poursuivre et améliorer la performance de la chaîne pénale dans son ensemble, pour que les acteurs judiciaires puissent maîtriser la procédure d'enquête, le traitement des dossiers, la protection des victimes, la conduite du procès et l'exécution des peines. En outre, les capacités opérationnelles seront renforcées pour améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires ciblées et pour faciliter le rapprochement de la justice des justiciables victimes.

Les activités incluront principalement :

- Former et coacher les OPJ de l'UMIRR, de l'Unité Spécialisée de Police rattachée à la CPS et les OPJ et APJ points focaux genre des Commissariats de Police et Brigades de la Gendarmerie sur la communication avec les victimes, les techniques d'enquête et les systèmes de référence ;

- Organiser la formation des formateurs des OPJ sur les violences sexuelles y compris les violences sexuelles liées au conflit, autres formes de violences basées sur le genre ainsi que des exploitations et abus sexuels ;
- Former les huissiers de justice, les greffiers, les magistrats et les juges, médecins sur leur traitement;
- Organiser des ateliers/cadres de dialogue rassemblant des enquêteurs, des magistrats et les OSC travaillant sur les violences sexuelles y compris celles liées au conflit & VBG ;
- Fournir un appui aux magistrats, greffiers et secrétaires des parquets des Tribunaux et cours désignés comme point focaux VBG au niveau de la justice ;
- Fournir un appui logistique et matériel pour les enquêtes de l'UMIRR ;
- Fournir un appui logistique et matériel aux points focaux des bureaux du Parquet pour l'enquête et la poursuite des violences sexuelles liées au conflit ;
- Organiser les sensibilisations sur les missions et le mandat de l'UMIRR en faveur des communautés ;
- Développer une base de données statistiques sur la réponse de l'UMIRR à la violence sexuelle et basées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées au conflit ;
- Appuyer les réunions du cadre de concertation des OPJ de l'UMIRR et ceux de l'Unité spéciale de Police rattachée à la CPS en vue définir le cadre des collaborations et de coopération
- Appuyer le plaidoyer pour la publication des décisions de justice (arrêts des cours et jugements des tribunaux) en matière de VBG sur le site web du Ministère de la Justice ;
- Contribuer avec les autres partenaires à l'installation/création d'un laboratoire médico-légal (spécialisé dans les examens SGBV) et à la création d'un fichier national d'identification) ;
- Appuyer la rédaction des exemplaires des plaintes et plaintes avec constitution de partie civile à l'usage des victimes, relais communautaires, unités de police judiciaire, points focaux genre
- Appuyer la prise d'une note circulaire (Ministre de la Justice et des droits de l'homme) relative à la création et l'harmonisation des imprimés spécifiques (procès- verbal d'interrogatoire des flagrants délits, mandats de dépôt, plaintes, formulaires de gestion des pièces à conviction, etc) de traitement des dossiers VBG dans les Parquets de la République ;
- Appuyer le plaidoyer relatif à la relecture du Décret n°93.227 portant modification des tarifs des frais de justice (indemnités des témoins, honoraires des avocats commis d'office, frais d'expertise médicale) ;
- Appuyer la rédaction d'un cahier des inculpations des infractions VBG à l'usage des Parquets de la République, des Cabinets d'instruction, des Secrétariats des Parquets et des Greffes

**Produit 2.2. Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel**

En dépit de l'existence d'un arrêté datant de 1962 organisant l'assistance judiciaire en matière civile et répressive, faute de moyens financiers, humains, logistiques, ce droit fondamental n'a jamais été effectif en RCA.

L'assistance judiciaire des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes, minorités, personnes âgées, etc.) demeure problématique en raison de l'absence d'un système de pro bono au sein du barreau centrafricain et des limites des commissions d'office. Ces dernières ne sont organisées qu'en matière pénale et durant les sessions criminelles. Un décret présidentiel de 1993 fixe le montant de l'indemnité - encore difficile à recouvrer - qu'à hauteur de 5.000 CFA, ce qui démotive les avocats de tout effort à fournir en cas de désignation.

Concernant les autres volets de l'accès à la justice, à savoir l'accès au droit et à une assistance non judiciaire, aucun cadre n'existe. Les rares services dont peut bénéficier la population sont fournis par des organisations de la société civile, sur base de projets de courte durée et sans réel mécanisme de coordination. Face à ceci, les organisations de la société civile et les parajuristes sont les principaux acteurs à la fois en termes de fourniture d'informations et en matière de transition vers des mécanismes légaux plus formels dans la plupart des localités. Ils interviennent en amont et jouent un rôle primordial dans l'accès à la justice (notamment en raison du manque de moyens financiers des justiciables, du très faible nombre d'avocats et de leur concentration en capitale). Ce rôle est reconnu par la déclaration de Lilongwe sur l'accès à l'assistance juridique dans le système pénal en Afrique de novembre 2004 et les principes et lignes



directrices des Nations-Unies sur l'accès à l'assistance juridique de décembre 2012.<sup>19</sup>

L'amélioration des services d'assistance parajuridique et juridique offerte par les organisations locales et les cliniques juridiques est donc essentielle pour accroître la confiance et la volonté des populations locales au regard de la justice formelle.

Le projet renforcera les capacités des structures existantes par le biais de formations de base et des soutiens opérationnels. Des actions similaires seront entreprises pour renforcer le Barreau pour apporter une assistance aux victimes de violence sexuelles, y compris les violences sexuelles liées au conflit et autres formes de violences basées sur le genre.

Cet appui devra être dirigé dans les zones de l'intérieur où les besoins sont les plus ressentis en prenant en compte la cartographie des actions réalisées par les organisations ABA et ASF ainsi que les autres projets du PNUD dans le domaine d'assistance juridique et judiciaire.

Les activités principales incluront :

- Soutenir les organisations /cliniques juridiques offrant des conseils juridiques et d'orientation (appui à l'assistance et représentation juridique et/ou autres coûts associés à la procédure judiciaire) ;
- Former des ONG/cliniques juridiques sur les droits des victimes, et en particulier sur le droit à la justice ;
- Former les avocats sur les violences sexuelles, y compris les violences sexuelles liées au conflit, autres formes de violences basées sur le genre et sur les exploitations et abus sexuelles ;
- Soutenir la création d'un service juridique gratuit au sein du Barreau et l'appuyer pour la représentation des victimes ;
- Appuyer les mesures de protection des victimes et témoins
- Elaborer un protocole de référencement et contre référencement pour tous les volets de prise en charge en faveur des victimes
- Appuyer le ministère des affaires sociales à assurer la formation des assistants sociaux dans la prise en charge psychosociale des survivants des victimes.

**Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.**

Les ressources telles que les terres, les forêts, les eaux, les pâturages, etc., sont de grandes pourvoyeuses des moyens de subsistance aux communautés. Elles sont d'une importance particulière pour les femmes ; notamment, dans les milieux où elles n'ont pas les mêmes chances d'y accéder. En RCA, le taux de pauvreté des femmes peut atteindre jusqu'à 81%.

La réinsertion socio-économique permet d'apporter une réponse aux préjudices physiques, sociaux et psychologiques subis par les victimes, ainsi qu'un soutien matériel en vue d'améliorer leurs conditions de vie, conditions permettant de rétablir la dignité et de redonner espoir aux victimes désespérées que ce soit au niveau individuel, communautaire et organisationnel/institutionnel.

L'autonomisation prise en tant que processus social,<sup>20</sup> encourage le développement des capacités de personnes ou de groupes de personnes afin qu'elles les mettent à profit dans leurs propres vies, au sein de leurs communautés et de leur société, en intervenant dans le cadre de questions qu'elles considèrent comme importantes.

Cette approche implique la promotion de l'esprit d'initiative des victimes en leur offrant la possibilité de disposer de certains services, d'utiliser et de bâtir leurs propres capacités et réseaux de soutien et d'agir en

---

<sup>19</sup> Pour une analyse approfondie des dysfonctionnements en matière d'accès à la justice en RCA, voir l'état des lieux réalisé par ASF en 2016.

<sup>20</sup> Offrir aux victimes et aux communautés les moyens d'un changement social, Rapport sur l'état d'avancement des programmes Trust fund for victims, été 2012

fonction de leurs choix personnels. Ainsi, grâce à cette approche axée sur les survivantes, l'appui apporté vise à rétablir le plus possible la situation telle que les victimes la connaissait avant de subir des préjudices et, idéalement, à leur offrir des conditions favorables à l'apprentissage et au développement. L'autonomisation des victimes dans ce cadre prendra en considération à limiter toute nouvelle victimisation ou stigmatisation.

Au niveau communautaire, institutionnelle et organisationnelle l'autonomisation des communautés peut être considérée comme le résultat d'un ensemble d'activités et de processus faisant participer différents groupes et permettant aux communautés de prendre des initiatives et, par conséquent, de participer activement au processus de prise de décision, de rendre des services constructifs et d'influencer les décisions à leur sujet, et concernant les victimes et les communautés affectées en particulier les femmes et les jeunes filles. La participation d'intermédiaires en tant que partenaires chargés de l'exécution de projets appartenant à des organisations nationales et locales, spécialisées dans le domaine illustre ces efforts en vue d'adopter les méthodes innovantes pour l'autonomisation des victimes.

Pour assurer un meilleur accès aux alternatives et opportunités économiques aux femmes victimes de y compris celles affectées par les conflits, le projet prévoit qu'un appui stratégique sera donné aux victimes en vue d'améliorer leurs conditions socio-économiques par les biais des organisations/groupements qui les appuient. Ainsi leurs capacités seront renforcées du point de vue technique, organisationnel et un appui direct aux activités génératrices des revenus et de production sera fourni<sup>21</sup>. Une analyse des filières rentables sera réalisée pour assurer la pérennité des activités, le suivi /accompagnement et la formation à la gestion des projets économiques et production.

Les activités incluront principalement :

- Elaborer une stratégie de réinsertion des bénéficiaires en mettant en place une approche communautaire
- Identifier et appuyer les capacités des groupements et structures (en particulier celle des femmes) dans l'identification des activités et filières porteuses, l'élaboration des plans d'affaire et la gestion des activités coopératives, la comptabilité simplifiée, la bonne gouvernance, l'entreprenariat et le leadership.
- Réaliser le profilage des bénéficiaires et apporter un appui financier et technique aux activités conformément à la stratégie développée ;
- Appuyer le plaidoyer en vue d'une éventuelle réparation communautaire (construction d'un mémorial en hommage aux victimes décédées ; infrastructures de base : écoles, postes de santé, lieux de culte, aires de jeux, bibliothèques, maisons des jeunes filles) dans l'optique de minimiser les discriminations et frustrations à l'égard des autres composantes de la société ;

### **Objectif 3 : Coordonner, suivre et évaluer le projet**

Depuis mars 2013 en RCA, un sous-cluster VBG est opérationnel en vue de consolider, coordonner améliorer et soutenir les interventions en matière de violences basées sur le genre et d'exploitations et abus sexuels dans les situations de crises humanitaires dans le pays

Le Système de gestion des informations sur les VBG (GBVIMS) a été ainsi mis en place en vue de faciliter la collecte de l'information et l'analyse au sein du sous-cluster violences basées sur le genre sur six principaux types de VBG à savoir : le viol, l'agression sexuelle, agression physique, le mariage forcé, le déni de ressources, d'opportunité ou de service, les violences psychologiques et émotionnelles.

Ces six types de violences selon la classification du GBVIMS incluent :

- les Exploitations et les Abus Sexuels tel que défini par la circulaire du Secrétaire Générale des Nations Unies

---

<sup>21</sup> En 2014 la mise en place et le pilotage du Dispositif Itinérant d'Appui Psychosocial (DIAP)<sup>21</sup> dans la ville de Bangui a été réalisé à travers le programme d'appui à la lutte contre les violations des droits de l'homme et de relance de la justice en Centrafrique mis en œuvre par le PNUD, MINUSCA et ONUFemmes et le programme Muskoka d'ONU Femmes. Ceci a permis de faire bénéficier plus de 1699 femmes et filles à Bangui d'une assistance psychosociale médicale, juridique, et économique à l'aide d'un réseau de 60 travailleurs sociaux au sein des communautés.

- les Violences sexuelles liées aux conflits : Viol, mariage forcé, stérilisation forcée, esclavage sexuels, grossesse forcée, etc.
- les pratiques nuisibles : mariage précoce, MGF/E; enlèvement de la fiancée, lévirat, sororat, rites de veuvage dégradants, répudiation et dépossession etc.

En lien avec la RCPCA, le gouvernement avec l'appui des partenaires s'est engagé sur l'élaboration d'une stratégie nationale genre avec pour objectif de mettre en place un cadre définissant les orientations et les priorités nationales pour la lutte contre les violences basées sur le genre, les mécanismes et les modalités de sa mise en œuvre et assurer une meilleure coordination des actions.

L'appui des divers partenaires sera sollicité en vue de permettre à l'Etat d'améliorer son influence et d'assumer son rôle dans la coordination autant des actions et des réponses que des statistiques. Le PNUD contribuera ainsi à ces efforts.

L'appui aux mécanismes gouvernementaux et aux institutions policières et judiciaires sera nécessaire pour que les victimes en dehors de Bangui soient réellement prises en compte.

Par ailleurs Il est indispensable que le projet soit géré efficacement et qu'une expertise adéquate soit disponible.

Les activités incluront :

- Apporter un appui aux mécanismes de coordination gouvernementaux de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ;
- Le Recrutement de l'équipe de coordination du projet ;
- La mise en œuvre du plan de gestion, suivi et évaluation ;
- La mise en œuvre du plan de communication du projet.

Ce projet sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère des affaires sociales. Une étroite collaboration sera mise en place avec les Ministères en charge de l'Intérieur et celui de la Justice dont relèvent l'UMIRR et les institutions judiciaires Ceci garantira l'appropriation nationale et le soutien des plus hautes instances politiques de l'Etat centrafricain. Le PNUD sera responsable de la réalisation des résultats ainsi que de l'administration des ressources financières, opérationnelles et humaines, telles que présentées dans le plan de travail.

Le PNUD s'appuiera aussi sur les autres agences pour la réalisation des certaines activités tenant compte de l'expertise, l'expérience et les mandats dans le domaine du soutien aux victimes de violences sexuelles y compris sexuelles liées au conflit et violences basées sur le genre ainsi que de l'exploitation et abus sexuels, notamment le UNHCR, Cluster Protection, l'UNFPA-Cluster VBG, l'OMS, l'UNICEF ONUFEMMES et la MINUSCA. Cette approche procurera un plus grand effet de levier aux institutions nationales, aux bailleurs de fonds et aux autres partenaires, ce qui aura un impact, une visibilité et une durabilité accrus.

En outre, le projet sera exécuté en étroite collaboration avec les Ministères en charge de l'Intérieur, de la Santé ainsi qu'avec les autres partenaires concernés par la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (notamment les cours et tribunaux, le Barreau, les organisations de la société civile).

Par ailleurs, le projet s'appuiera pour la réalisation de certaines activités sur l'expertise et l'expérience des pays dans la sous-région qui ont défini des cadres normatifs et structurelles avec des priorités clés de lutte contre les violences sexuelles y compris de violences sexuelles liées au conflit et autres formes de violences basées sur le genre tels que le Rwanda et la RDC. Les progrès avérés réalisés dans ces pays pourront être capitalisés et alimenter la coopération sud-sud avec la RCA.

Le projet prévoit de mettre en place un plan de communication. Ce plan veillera à ce que les connaissances et leçons apprises qui seront générées par le présent projet soient partagées et puissent bénéficier aux autres projets mis en œuvre dans le pays sur la lutte contre les violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre.

---

#### **IV. GESTION DU PROJET**

Le Projet sera mis en œuvre conformément à la procédure exécution directe (DIM). Le PNUD est responsable pour la gestion des fonds et l'exécution des activités. Les règles et procédures internes et les modalités de gestion du PNUD seront appliquées.

Les différents ministères et leurs directions seront impliqués dans l'exécution du programme et s'assureront de la qualité de mis en œuvre des interventions.

Le PNUD établira les rapports narratifs et financiers conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financières.

Des Plans de Travail Annuel (PTA) seront élaborés, validés et signés chaque année entre le PNUD et les différents ministères impliqués. Il constituera le cadre de référence pour la coordination du projet. Les PTA préciseront les résultats recherchés, les fonds à mettre à disposition pour les activités, les modalités de leur mise en œuvre et clarifiera les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes.

Un(e) Spécialiste de Projet Violences sexuelles et basées sur le Genre (International) sera responsable de la gestion quotidienne du projet, du respect du plan de travail, de la programmation et contrôle du budget, de l'élaboration de termes de références la mise en œuvre des activités et pour l'acquisition de biens et de services, de l'élaboration et du suivi du plan d'acquisition et du suivi régulier des opérations sur le terrain selon les procédures et normes en vigueur. Il/Elle sera appuyé(e) par 2 Experts nationaux Genre et Justice (SB4), 1 UNV Expert Chargé de S&E & Reporting, 1 Associé(e) administratif et financier (SB) et Un chauffeur (SB1).

Le projet bénéficiera aussi de l'appui technique du pilier Gouvernance du Bureau Pays ainsi que de la direction des Opérations du PNUD pour l'acquisition des biens et services.

## V. CADRE DE RESULTATS<sup>22</sup>

I. Cadre de résultats [1]								
Priorité nationale : Réforme des institutions judiciaires et promotion de la fin de l'impunité (Pilier 1 RCPCA); Rénover et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, mines et foresterie) (Pilier 3 RCPCA)								
Produits visés, comme indiqué dans le CPD 2018-2021 : 1.1: Les services de justice et de sécurité sont rétablis et fonctionnels, y compris la Cour pénale spéciale ; Produit 2.1: Les réfugiés de retour, les personnes déplacées, les ex-combattants, les femmes et les jeunes ont accru l'accès à des emplois durables et à des possibilités de subsistance								
Indicateurs de produits comme spécifiés dans le CPD 2018-2021 : Nombre d'affaires criminelles enregistrées et traitées y compris le VBG ; Nombre d'hommes et femmes (de personnes) ayant accès à des emplois durables								
Titre du projet et numéro du projet dans ATLAS : Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et basées sur le genre et appui à l'autonomisation des femmes en République Centrafricaine								
PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT[2]	SOURCE DES DONNÉES	BASELINE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)			MÉTHODES ET RISQUES LIÉS À LA COLLECTE DES DONNÉES
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	
<b>Objectif général :</b> Contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.								
	Pourcentage des cas rapportés dans les zones d'intervention du projet	Rapport GBVIMS /autres rapports/études	22%	2012	25%	30%	35%	
	Taux de poursuites judiciaires des auteurs ayant abouti à une décision judiciaire (condamnation ou acquittement)	Rapport de statistiques judiciaires (base de données judiciaires)	AD	2016	20%	30%	50%	Analyse de la base des données judiciaires ou / Dépouillement des registres des tribunaux

<sup>22</sup> Le PNUD publie ses informations sur les projets (indicateurs, Baselines, cibles et résultats) en vue de respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Assurez-vous que les indicateurs sont des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), qu'ils fournissent des Baseline précis et des cibles soutenues par des preuves et des données fiables, et qu'ils évitent les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

	Perception de la population sur l'ampleur des VS & VBG	Etude de perception HHI Etude qualitative sur les VS & VBG dans les zones ciblées	AD	AD	AD	AD	AD	Analyse de l'enquête HHI
<b>Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre</b>								
<b>Produit 1.1 : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois en faveur de la lutte contre les VSBG sont renforcées</b>	1. Nombre des textes juridiques et législatifs produits en la matière	Avant-projet ; projet de loi rédigé ou soumis	5	2016	5	6	7	Textes juridiques et législatifs
	2. Nombre des mesures prises sur base des contrôles parlementaires effectués sur les politiques nationales de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre	Rapport des sessions parlementaires tenues	0	2016	0	1	2	Analyse des mesures prises
<b>Produit 1.2 : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre</b>	3. Nombre de départements ministériels formés sur la stratégie nationale genre et la PNPEE et la promotion d'intégration de ces thématiques dans les projets et programmes nationaux	Projets et Programmes Mécanismes mis en place	2	2016	0	15	23	Exploitation des rapports annuels du Ministère des affaires sociales
	4. Disponibilité d'une stratégie d'intégration du genre au niveau du Système National de Statistiques	stratégie d'intégration du genre au niveau du Système National de Statistiques	0	2016	1	1	1	exploitation du Système national statistique

<b>Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS&amp; VBG</b>	5. Nombre d'activités conduites par les leaders communautaires et les membres des comités locaux de lutte contre les VS-LC & VBG conformément à la stratégie CCC	Rapport annuel	AD	2016	4	20	36	Exploitation des rapports des partenaires /annuel
	6. Nombre des mécanismes d'alerte et de prévention des VS-LC & VBG mis en place, conformément à la stratégie de CCC	Rapport annuel	1	2016	1	1	2	Exploitation des rapports des partenaires /annuel
<b>Renforcer les mécanismes de prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats</b>								
<b>Produit 2.1 : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes</b>	7. Nombre de cas de VS & VBG ayant été rapportés dans les zones d'intervention du projet	Rapport de statistiques judiciaires (base de données judiciaires) Rapport GBVIMS	11 100	2016	AD	AD	AD	Analyse de la base des données judiciaires ou /Dépouillement des registres du ministère public et tribunal d'instruction, Rapport GBVIMS
	8. Nombre des cas ayant fait l'objet de poursuites	Rapport de statistiques judiciaires (base de données judiciaires) Base statistique de l'UMIRR	AD	2016	50	200	300	Analyse de la base statistique de l'UMIRR ou/Dépouillement des registres de l'UMIRR et des points focaux genre des commissariats et brigades

<b>Produit 2.2. Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel</b>	9. Nombre des cas accompagnés en justice par les ONG locales, les cliniques juridiques et le Barreau ayant fait l'objet de décision judiciaire	Rapport des cliniques juridiques et du Barreau	4	2016	10	30	50	Dépouillement des fiches d'informations individuelles des victimes
	10. % des victimes pris en charge judiciairement et qui ont été référé et ont eu accès aux autres services (médical, psychosocial, et de réinsertion)	Rapport GBVIMS Rapport de profilage des bénéficiaires	AD	2016	10%	30%	60%	- Dépouillement des fiches d'informations individuelles des victimes - Analyse qualitative des rapports GBV sur la prise en charge
<b>Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.</b>	11. Nombre des bénéficiaires (H/F) du paquet de réinsertion socio-économique	Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre Rapport annuel	0	2016	0	50	100	Exploitation des rapports des partenaires /annuel
	12. Nombre des structures /mécanismes rendues fonctionnelles pour la formation et la réinsertion des femmes victimes des VSBG et membres de la communauté	Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre Rapport annuel	0	2016	2	6	9	Exploitation des rapports des partenaires /annuel



	13. Proportion des bénéficiaires dont le revenu journalier dépasse le seuil de pauvreté (6500 XAF par jour) à la fin du projet	Rapport d'évaluation du projet (évaluation socio-économique)	AD	2016	0%	30%	60%	Exploitation des rapports d'évaluation
--	--	--	----	------	----	-----	-----	--

[1] Le PNUD publie ses informations sur les projets (indicateurs, Baselines, cibles et résultats) en vue de respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Assurez-vous que les indicateurs sont des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), qu'ils fournissent des Baseline précis et des cibles soutenues par des preuves et des données fiables, et qu'ils évitent les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

[2] Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produit issus de l'IRRF du Plan stratégique, le cas échéant, en plus des indicateurs liés aux résultats spécifiques aux projets. Les indicateurs doivent être ventilés par sexe ou pour d'autres groupes ciblés, le cas échéant.

## VI. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi du projet sera réalisé par le biais des plans de suivi et d'évaluation suivants :

### Suivi :

Le suivi et l'assurance qualité du projet quotidienne seront assurés par l'équipe de mise en œuvre sous la supervision d'un/d'une Spécialiste Violences sexuelles et basées sur le genre, gestionnaire du projet. Conformément à la structure de gestion du projet, le comité technique jouera un rôle important dans le suivi et donner des avis et orientations techniques pour la bonne conduite des activités du projet.

Pendant la mise en œuvre du projet, le/la chargé(e) d'évaluation collectera régulièrement des données de suivi, et enregistrera les progrès accomplis en faveur de la réalisation des principaux résultats, basés sur des critères de qualité et sur les indicateurs mentionnés dans le cadre des résultats. Un Journal de suivi sera également activé dans Atlas et mis à jour par le/la Spécialiste gestionnaire du Projet.

### Rapportage :

Des rapports trimestriels et des rapports annuels narratifs et financiers seront produits pour usage interne et externe et comprendront un résumé des résultats obtenus par rapport aux objectifs prédéfinis. Ils comprendront aussi les enseignements tirés et les recommandations concernant le reste du projet.

### Evaluation :

En plus du S & E interne, une évaluation finale externe indépendante sera effectuée à la fin du projet. L'équipe d'évaluation effectuera des visites sur le terrain ainsi que des entrevues exhaustives avec les intervenants afin d'évaluer dans quelle mesure les progrès ont été réalisés en ce qui concerne les objectifs et les résultats du projet.

### Plan de suivi

Activité de suivi	But	Fréquence	Action attendue	Partenaires (si mixtes)
Suivre les progrès vers les résultats	Les données des progrès réalisés confrontées aux indicateurs de résultats seront collectées et analysées afin d'évaluer les progrès du projet vers l'atteinte des produits convenus.	Tous les trimestres, ou à la fréquence nécessaire pour chaque indicateur.	Des progrès plus lents que prévus seront traités par la direction du projet.	PNUD
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui pourraient menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et réaliser le suivi des actions de gestion des risques en utilisant un registre des risques. Il s'agit notamment du Suivi des mesures et des plans qui ont pu être requis suivant les normes environnementales et sociales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques	Semestriellement	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des actions sont engagées pour gérer les risques. Le registre des risques est activement entretenu pour assurer le suivi des risques identifiés et des actions engagées.	PNUD

	financiers.			
<b>Apprendre</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront régulièrement pris en compte, de même qu'ils proviendront activement d'autres projets et partenaires, et seront réintégrés dans le projet.	Au moins annuellement	Des enseignements pertinents sont pris en compte par l'équipe du projet et utilisés pour contribuer aux décisions en matière de gestion.	PNUD Ministères de tutelle
<b>Assurance qualité annuelle du projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet et pour contribuer à la prise de décisions en matière de gestion visant à l'amélioration du projet.	Annuellement	Les zones de forces et de faiblesses seront révisées par la direction du projet et utilisées pour contribuer aux décisions visant à l'amélioration de la performance du projet.	PNUD
<b>Réviser et corriger le parcours</b>	Examen interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin de contribuer à la prise de décisions.	Au moins annuellement	Les données en matière de performance, les risques, les enseignements et la qualité seront examinés par le comité chargé du projet et seront utilisés pour corriger le parcours.	PNUD Ministère de tutelle
<b>Rapport du projet</b>	Un rapport de progrès sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés, comprenant des données relatives au progrès qui montrent les résultats accomplis confrontés aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, le résumé de l'évaluation annuelle de la qualité du projet, un registre des risques mis à jour accompagné de mesures d'atténuation, et l'ensemble des rapports d'évaluation ou de revu préparés au cours de la période.	Annuellement, et à la fin du projet (rapport final)		PNUD
<b>Révision du projet (comité de pilotage du projet)</b>	Le mécanisme de gouvernance du projet (c.-à-d. le comité de pilotage du projet) organisera des revues régulières du projet pour évaluer la performance du projet et réviser le Plan de travail pluriannuel afin de garantir des prévisions budgétaires réalistes pour la durée de vie du projet. Au cours de la dernière année du projet, le comité de pilotage du projet effectuera	Au moins annuellement)	Toutes préoccupations en termes de qualité et tout progrès plus lent que prévu doivent être examinés par le comité de pilotage du projet, et il doit être convenu d'actions en matière de gestion en vue de traiter les problématiques identifiées.	PNUD Ministères de tutelle

	une revue de fin de projet pour prendre en compte les leçons apprises et examiner les opportunités d'élargissement des résultats du projet et des leçons apprises ainsi que les opportunités de sensibilisation des publics concernés à ces derniers.			
--	---	--	--	--

### Plan d'évaluation<sup>23</sup>

Titre de l'évaluation	Partenaires (si conjoint)	Produit associé du plan stratégique	Effet du CPD	Date prévue de finalisation	Parties prenantes clés de l'évaluation
Évaluation à mi-parcours	PNUD	(1) Les attentes des citoyens sur l'espace politique, le développement, l'État de droit et de la reddition de comptes sont comblées par des systèmes plus solides de gouvernance démocratique ; (2) La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus	(1) D'ici la fin de 2021, les institutions étatiques et non étatiques ont une meilleure gouvernance politique, administrative et économique propice à l'établissement de l'Etat de droit et à la réconciliation nationale ; (2) D'ici à 2021, les populations, y compris les groupes vulnérables dans les zones rurales et semi-urbaines, les femmes, les jeunes à risque, les ex-combattants et les rapatriés/retournés, participent à des activités génératrices de revenus durables et inclusives contribuant au redressement économique et à la stabilisation communautaire.	Juin 2018	PNUD et autres organisations impliquées, Ministères de tutelle
Evaluation finale	Consultant Indépendant	Idem	Idem	Juin 2019	PNUD et autres organisations impliquées, Ministères de tutelle

<sup>23</sup> En option, si nécessaire

## VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL <sup>2425</sup>

Tous les coûts programmatiques et opérationnels escomptés pour appuyer le projet, notamment les dispositions de soutien quant à l'efficacité du développement et la mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés et chiffrés en détails dans le budget du projet, sous la(les) produit(s) concerné(s). Il s'agit notamment d'activités qui appuient directement le projet, telles que la communication, les ressources humaines, l'achat, les finances, l'audit, le conseil en matière de politiques, l'assurance qualité, les rapports, la gestion, etc. Tous les services qui sont directement liés au projet doivent apparaître de manière transparente dans le document du projet.

Produit escompté	ACTIVITES PLANIFIEES			Cadre Temporel Annuel		BUDGET PLANIFIE				
	Lister toutes les activités y compris celle de S. & Ev. à mener pendant l'année pour atteindre les produits énoncés					Montant				
				A1	A2	A3	Description	A1	A2	A3
<b>Priorité nationale:</b> Réforme des institutions judiciaires et promotion de la fin de l'impunité (Pilier 1 RCPCA); Assurer la sécurité alimentaire et la résilience (Pilier 2 RCPCA); Renover et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, mines et foresterie) (Pilier 3 RCPCA);										
<b>Composante de l'UNDAF + 2018-20121:</b> 1) Consolidation de la Paix, de la Sécurité et de la cohésion sociale 3) Relèvement économique durable										
<b>Résultats attendus de l'UNDAF + 2018-2021:</b> 1) La paix, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidées; 3) L'économie centrafricaine est relevée de manière durable										
<b>Effets attendus de l'UNDAF + 2018-2021 :</b> Effet 1.1. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains; Effet 3.1. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en oeuvre des programmes et approches qui renforcent la résilience des communautés urbaines et rurales face aux crises et aux changements climatiques.										
<b>Effet visé, comme indiqué dans le CPD 2018-2021:</b> 1) D'ici la fin de 2021, les institutions étatiques et non étatiques ont une meilleure gouvernance politique, administrative et économique propice à l'établissement de l'Etat de droit et à la réconciliation nationale ; 2) D'ici à 2021, les populations, y compris les groupes vulnérables dans les zones rurales et semi-urbaines, les femmes, les jeunes à risque, les ex-combattants et les rapatriés/retournés, participent à des activités génératrices de revenus durables et inclusives contribuant au redressement économique et à la stabilisation communautaire.										

<sup>24</sup> Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient prélevés sur le projet sont établies dans la décision DP/2010/32 du Conseil exécutif.

<sup>25</sup> Les changements apportés au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date de finalisation, ou les coûts estimés totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, seul le directeur de programme du PNUD peut signer la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure peut être appliquée, par exemple, lorsque le but de la modification consiste uniquement à rééchelonner les activités entre les années.

**Produits visés, comme indiqué dans le CPD 2018-2021:** 1.1: Les services de justice et de sécurité sont rétablis et fonctionnels, y compris la Cour pénale spéciale ; Produit 2.1: Les réfugiés de retour, les personnes déplacées, les ex-combattants, les femmes et les jeunes ont accru l'accès à des emplois durables et à des possibilités de subsistance

**Indicateurs de produits comme spécifiés dans le CPD 2018-2021:** Nombre d'affaires criminelles enregistrées et traitées y compris le VBG ; Nombre d'hommes et femmes (de personnes) ayant accès à des emplois durables

**Stratégie d'intervention du présent projet :** Le PNUD s'est engagé à travers son plan stratégique intérimaire et en lien étroit avec le cadre stratégique intérimaire des Nations Unies à accompagner les efforts du gouvernement en matière de restauration de la paix et de la sécurité, de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pour assurer un développement harmonieux, équitable et juste pour l'atteinte des ODD. Ce projet adopte une stratégie de renforcement : (1) des capacités institutionnelles notamment des commissions de l'assemblée nationale chargées de la prise en compte des questions d'égalité des sexes et du Ministère en charge de la promotion du Genre pour assurer une prise en compte effective des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les politiques, programmes et plans de développement au niveau national, préfectoral et local (2) des capacités des femmes et des communautés en vue de les doter des capacités nécessaires pour une meilleure participation au processus de développement et changement des mentalités sur les questions de VSLC & VBG (3) des institutions judiciaires et aux unités spécialisées pour contribuer à la lutte contre les graves violations des droits de l'homme notamment les violences sexuelles et basées sur le genre (4) des structures et groupements locaux en vue de faciliter l'autonomisation économique des femmes.

**Théorie de changement du présent projet:** Si le cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection de l'égalité des sexes est renforcé, la population et les victimes de violences basées sur le genre connaissent mieux leurs droits et les mécanismes de recours, les institutions nationales assurent la coordination et le suivi des actions, alors les victimes seront prises en charge de façon adéquate, les auteurs seront poursuivis et punis, et les violences sexuelles et basées sur le genre seront réduites.

### Axe I: Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre

<b>Produit 1.1 : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois en faveur de la lutte contre les VSBG sont renforcées</b>  <b>Indicateurs</b> - Nombre des textes juridiques et législatifs produits en la matière - Nombre des mécanismes mis en place sur base des contrôles parlementaires effectués sur les politiques nationales de lutte	1.1.1. Appuyer la relecture de la loi N° 032.06 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre toutes sortes de violences.	X	X	atelierS, sessions, ,fournitures de biens et services	10 000,00	0,00	0,00	<b>10 000,00</b>
	1.1.2. Appuyer la rédaction d'une loi spéciale de lutte contre les violences sexuelles	X		Echanges d'expériences (cooérattion sud-sud) ,fournitures des biens et services	0,00	15 000,00	0,00	<b>15 000,00</b>
	1.1.3. Appuyer des sessions de contrôles parlementaires effectués sur les politiques nationales de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre	X	X	fournitures de biens et services	0,00	5 000,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>

<p>contre les violences sexuelles et basées sur le genre</p> <p><b>Donés de base</b></p> <p>- 5</p> <p>- 0 contrôles parlementaires</p> <p><b>Cibles 2017-2019</b></p> <p>- 7</p> <p>- 2</p> <p>-</p>	1.1.4. Appuyer les commissions concernées de l'assemblée nationale en vue de la création de l'UMIRR par voie législative		X	X	fournitures de biens et services	0,00	10 000,00	0,00	<b>10 000,00</b>
	1.1.5. Appuyer les plaidoyers pour la ratification des textes régionaux prévenant ou réprimant les violences sexuelles (y compris les violences sexuelles liées au conflit) et autres formes de violences basées sur le genre		X		fournitures de biens et services	0,00	5 000,00	0,00	<b>5 000,00</b>
	1.1.6. Développer des stratégies pour l'adoption des lois d'application des textes en la matière	X			fournitures de biens et services	0,00	5 000,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>
	1.1.7. Renforcer la société civile sur le respect des engagements internationaux par l'Etat		X	X	fournitures de biens et services	0,00	10 000,00	10 000,00	<b>20 000,00</b>
	1.1.8. Elaborer un document sur la politique criminelle en matière des violences sexuelles et basées sur le genre		X		fournitures de biens et services, Ateliers	0,00	10 000,00		<b>10 000,00</b>
	1.1.9. Appuyer la formation des magistrats et des avocats dans la prise en compte du genre dans la réponse judiciaire, la protection des victimes et des témoins		X		fournitures de biens et services	0,00	15 000,00	15 000,00	<b>30 000,00</b>
	<b>S-Total 1</b>					<b>10 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
	<p><b>Produit 1.2. Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre</b></p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <p>- Nombre de départements ministériels formés sur la stratégie nationale genre et la promotion d'intégration de ces</p>	1.2.1. Former les acteurs centraux et régionaux de développement sur les axes de la stratégie et l'intégration du genre dans les programmes et projets		X	X	formation ,fournitures de biens et services	0,00	15 000,00	15 000,00
1.2.2. Redynamiser et renforcer les capacités des points focaux genre des départements ministériels			X	X	appui pour acte réglementaire, rédaction des termes de références points focaux, formation ,fournitures de	0,00	10 000,00	10 000,00	<b>20 000,00</b>

thématiques dans les projets et programmes nationaux - Disponibilité d'une stratégie d'intégration du genre au niveau du Système National de Statistiques  <b>Données de base</b> - 2 - O stratégie SNS  <b>Cibles 2017:</b> - 23 ministères - 1 stratégie				biens et services					
	1.2.3. Soutenir les activités du comité technique sectoriel Genre	X	X	X	formation , réunion, fournitures de biens et services	5 000,00	5 000,00	5 000,00	<b>15 000,00</b>
	1.2.4. Appuyer l'intégration du genre dans le Système Statistique National	X			formation recrutement pour prestation des services, fournitures des biens et services	10 000,00	0,00	0,00	<b>10 000,00</b>
	1.2.5. Appuyer les sessions de discussion entre les OSC intervenant sur les VS&VGB	X	X	X	réunions,	0,00	5 000,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>
	<b>S-Total 2</b>					<b>15 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
<b>Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS&amp; VBG</b>  <b>Indicateurs:</b> -Nombre d'activités conduites par les leaders communautaires et les membres des comités locaux de lutte contre les VS-LC & VBG conformément à la stratégie CCC - Nombre des mécanismes d'alerte et de prévention des VS-LC & VBG mis en place,	1.3.1. Appuyer une stratégie de communication pour le changement de comportement	X				10 000,00	0,00	0,00	<b>10 000,00</b>
	1.3.2. Organiser des activités de sensibilisation à l'intention des leaders locaux, des chefs coutumiers, des chefs religieux, des femmes, des jeunes, personnel de médias et des autres membres de la communauté sur la prévention et la répression des violences sexuelles y compris des violences liées au conflit et autre forme des violences basées sur le genre	X	X	X	atelier; fourniture des biens et services	25 000,00	10 000,00	10 000,00	<b>45 000,00</b>
	1.3.3. Redynamiser/Appuyer la mise en place et la formation des membres des comités locaux de lutte contre les VSBG	X	X	X	atelier; fourniture des biens et services	25 000,00	5 000,00	5 000,00	<b>35 000,00</b>



conformément à la stratégie de CCC  <b>Données de base</b> - TBD - 1  <b>Cibles 2017-2019 :</b> - 36 - 2 -	1.3.4. Appuyer les actions de plaidoyer sur la promotion et la protection des femmes/du genre (y compris JIF, 16 Jours d'activismes, Journée contre l'élimination des VSLC, Journée de l'Homme, Journée de la fille, Journée de la femme rurale, Journée des Droits de l'homme, Lutte contre le VIH etc.)	X	X	X	sensibilisations, fournitures des biens et des services	25 000,00	10 000,00	10 000,00	<b>45 000,00</b>
	1.3.4. Appuyer la formation des leaders communautaires (les chefs des quartier et village) sur la justice informelle et les VSBG	X	X	X	sensibilisations, fournitures des biens et des services	0,00	5 000,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>
	1.3.5. Appuyer et former les radios communautaires sur les droits des femmes et la lutte contre les SGBV	X	X	X	sensibilisations, fournitures des biens et des services	20 000,00	5 000,00	5 000,00	<b>30 000,00</b>
	1.3.6. Appuyer à l'élaboration et la production d'un recueil des instruments juridiques universels, régionaux, sous-régionaux et nationaux de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre				fournitures des biens et des services	5 000,00	10 000,00	0,00	<b>15 000,00</b>
	1.3.7. Appuyer à la traduction et distribution des principales législations de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre en langue nationale (sango)				fournitures des biens et des services	5 000,00	20 000,00	0,00	<b>25 000,00</b>
	1.3.8. Identifier/Produire la cartographie des services de prise en charge des victimes dans les zones cibles du projet	X		X	recrutement infographiste, impression des documents	10 000,00	0,00	10 000,00	<b>20 000,00</b>
	1.3.9. Appuyer les rencontres des OSC intervenant sur les VS&VBG et capable d'assurer un monitoring des cas de violations de droit de l'homme (VS-LC & VBG en particulier) sur toute la chaîne pénale	X	X	X	ateliers, fournitures de biens et services	5 000,00	5 000,00	5 000,00	<b>15 000,00</b>

	1.3.10. Renforcer le leadership des femmes et des organisations de la société civile sur les questions de traitement des violations du passé		X	X	formation, fournitures de biens et services	0,00	0,00	10 000,00	<b>10 000,00</b>	
	<b>S-Total 3</b>					<b>130 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>260 000,00</b>	
<b>Total 1</b>						<b>155 000,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>465 000,00</b>	
<b>Axe II: Renforcer les mécanismes de prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats</b>										
<p><b>Produit 2.1 : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes</b></p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de cas de VS &amp; VBG ayant été rapportés dans les zones d'intervention du projet</li> <li>- Nombre des cas ayant fait l'objet de poursuites</li> </ul> <p><b>Données de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-2016: 11 100 cas</li> <li>- TBD</li> </ul> <p><b>Cibles 2017-2019 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TBD</li> <li>- 200</li> </ul>	2.1.1. Former et coacher les OPJ et APJ de l'UMIRR, de l'Unité Spécialisée de Police rattachée à la CPS et les OPJ et APJ points focaux genre des Commissariats de Police et Brigades de la Gendarmerie sur la communication avec les victimes, les techniques d'enquête et les systèmes de référence	X	X	X	Recrutement consultant ,atelier de validation du document	30 000,00	20 000,00	20 000,00	<b>70 000,00</b>	
	2.1.2. Organiser la formation des formateurs des OPJ sur les violences sexuelles y compris les violences sexuelles liées au conflit, autres formes de violences basées sur le genre ainsi que des exploitations et abus sexuels		X			Recrutement d'un consultant	0,00	20 000,00	0,00	<b>20 000,00</b>
	2.1.3. Former les huissiers de justice, les magistrats et les juges, médecins sur le traitement de VS-LC & VBG		X	X		Impression	0,00	10 000,00	10 000,00	<b>20 000,00</b>
	2.1.4. Appuyer le cadre de dialogue rassemblant des enquêteurs et des magistrats travaillant sur les violences sexuelles y compris celles liées au conflit & VBG	X	X	X		Formation, Fourniture de biens et services	5 000,00	5 000,00	5 000,00	<b>15 000,00</b>
	2.1.5. Fournir un appui logistique et matériel pour les enquêtes de l'UMIRR à Bangui et à l'intérieur du pays	X	X	X		Formation, Fourniture de biens et services, carburant,	30 000,00	30 000,00	30 000,00	<b>90 000,00</b>

2.1.6. Appuyer les mesures de protection judiciaire des victimes		X	X	Fournitures des biens & services	0,00	10 000,00	10 000,00	<b>20 000,00</b>
2.1.7. Organiser des ateliers de suivi de la formation sur l'expertise médico-légale	X	X	X	Formation, Fourniture de biens et services, carburant,	10 000,00	5 000,00	5 000,00	<b>20 000,00</b>
2.1.8. Organiser un atelier régional sur les meilleures pratiques en matière de protection des témoins des violences sexuelles liées au conflit et autres formes de violences sexuelles basées sur le genre		X		atelier Fourniture de biens et services, carburant,	0,00	20 000,00	0,00	<b>20 000,00</b>
2.1.9. Fournir un appui logistique et matériel aux points focaux genre désignés des bureaux du Parquet et des Cours et Tribunaux pour l'enquête et la poursuite des violences sexuelles liées au conflit		X	X	Formation, Fourniture de biens et services	0,00	20 000,00	20 000,00	<b>40 000,00</b>
2.1.10. Organiser les sensibilisations sur les missions et le mandat de l'UMIRR	X	X	X	Fournitures des biens & services	0,00	2 500,00	2 500,00	<b>5 000,00</b>
2.1.11. Développer une base de données statistiques sur la réponse de l'UMIRR à la violence sexuelle et basées sur le genre, y compris violences sexuelles liées au conflit	X			recrutement consultant informaticien	0,00	5 000,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>
2.1.12. Appuyer les réunions de concertation des OPJs de l'UMIRR et ceux de l'Unité Spéciale de Police rattachée à la CPS	X	X	X	réunions, fournitures des biens et services	0,00	5 000,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>
2.1.13. Produire et distribuer le manuel de gestion de l'UMIRR et l Manuel de Procédures opérationnelles pour la poursuite policière des VS-LC & VBG	X			Impression fournitures des biens et services	20 000,00	0,00	0,00	<b>20 000,00</b>

	2.1.14. Appuyer la rédaction et la production des imprimés spécifiques (procès- verbal d'interrogatoire des flagrants délits, mandats de dépôt, plaintes, formulaires de gestion des pièces à conviction, etc)					5 000,00	20 000,00	0,00	<b>25 000,00</b>
	2.1.15. Appuyer la rédaction d'un cahier d'inculpation des infractions VBG à l'usage des Parquets de la République, des cabinets d'instructions, des Secrétaires des Parquets et des Greffiers					5 000,00	5 000,00	0,00	<b>10 000,00</b>
	2.1.16 Organiser la remise officielle du bâtiment et des équipements de l'UMIRR			Fourniture de biens et services		25 000,00	0,00	0,00	<b>25 000,00</b>
	2.1.17. Appuyer les réunions du cadre de concertation et Comité de pilotage des ministères clés pour l'appui à l'UMIRR	X	X	X		0,00	5 000,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>
	<b>S/Total 4</b>					<b>130 000,00</b>	<b>182 500,00</b>	<b>117 500,00</b>	<b>430 000,00</b>
<b>.Produit 2.2. Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel Indicateurs:</b>  - Nombre des cas accompagnés en justice par les ONG locales, les cliniques juridiques et le Barreau ayant fait l'objet de décision judiciaire - % des victimes pris en charge judiciairement et qui ont été référé et ont eu accès aux autres services (médical, psychosocial, et de réinsertion)	2.2.1. Soutenir les organisations /cliniques juridiques offrant des conseils juridiques et d'orientation (appui à l'assistance et représentation juridique et/ou autres coûts associés à la procédure judiciaire y compris pour les sessions criminelles)		X	X	recrutement cliniques juridiques	0,00	100 000,00	100 000,00	<b>200 000,00</b>
	2.2.2. Former des ONG/cliniques juridiques sur les droits des victimes, et en particulier sur le droit à la justice		X	X	formation, Fournitures des biens et services	0,00	10 000,00	10 000,00	<b>20 000,00</b>
	2.2.3. Former les avocats sur les violences sexuelles, y compris violences sexuelles liés au conflit, autres formes de violences basées sur le genre et sur les exploitations et abus sexuelles		X	X	formation, Fournitures des biens et services	0,00	15 000,00	15 000,00	<b>30 000,00</b>
	2.2.4. Soutenir la création d'un service juridique gratuit au sein du Barreau et l'appuyer pour la représentation des victimes		X	X	Fournitures des biens & services	0,00	10 000,00	10 000,00	<b>20 000,00</b>

<b>Données de base :</b> - 4 - TBD (GBV IMS)  <b>Cibles 2017-2019 :</b> - 50 - 60 %	2.2.5. Elaborer un protocole de référencement et contre référencement pour tous les volets de prise en charge en faveur des victimes appuyées par le projet		X		atelier, Fournitures des biens & services	5 000,00	0,00	0,00	<b>5 000,00</b>	
	2.2.6. Appuyer le ministère des affaires sociales à assurer la formation des assistants sociaux dans la prise en charge psychosociale des survivants des victimes		X	X	atelier, Fournitures des biens & services	0,00	5 000,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>	
	<b>S-Total 5</b>					<b>5 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>285 000,00</b>	
<b>Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.</b>  <b>Indicateurs:</b> - Nombre des bénéficiaires (H/F) du paquet de réinsertion socio-économique - Nombre des structures /mécanismes rendues fonctionnelles pour la formation et la réinsertion des femmes victimes des VSBG et membres	2.3.1. - Elaborer une stratégie de réinsertion des bénéficiaires en mettant en place une approche communautaire		X		finalisation des documents sur les mécanismes de prise en charge holistique, paiement frais consultance	10 000,00	0,00	0,00	<b>10 000,00</b>	
	2.3.2. - Identifier et appuyer les capacités des groupements et structures (en particulier celle des femmes) dans l'identification des activités et filières porteuses, l'élaboration des plans d'affaire et la gestion des activités coopératives, la comptabilité simplifiée, la bonne gouvernance, l'entrepreneuriat et le leadership.		X	X	X	Fourniture de biens et services appui aux organisations	0,00	15 000,00	15 000,00	<b>30 000,00</b>
	2.2.3. - Réaliser le profilage des bénéficiaires et apporter un appui financier et technique aux activités conformément à la stratégie développée			X	X		0,00	250 000,00	250 000,00	<b>500 000,00</b>

de la communauté - Proportion des bénéficiaires dont le revenu journalier dépasse le seuil de pauvreté (6500 XAF par jour) à la fin du projet	2.3.4. - Appuyer le plaidoyer en vue d'une éventuelle réparation communautaire (construction d'un mémorial en hommage aux victimes décédées ; à côté d'une infrastructure de base : écoles, postes de santé, lieux de culte, aires de jeux, bibliothèques, maisons des jeunes filles, etc.)		X	X	Fourniture de biens et services	0,00	10 000,00	10 000,00	<b>20 000,00</b>
<b>Données de base:</b> - 0 bénéficiaires - 0 mécanismes/structures - 0									
<b>Cibles 2017-2019 :</b> - 100 bénéficiaires - 9 mécanismes/structures - 60% des bénéficiaires	<b>S-Total 6</b>					<b>10 000,00</b>	<b>275 000,00</b>	<b>275 000,00</b>	<b>560 000,00</b>
<b>Total 2</b>						<b>145 000,00</b>	<b>597 500,00</b>	<b>532 500,00</b>	<b>1 275 000,00</b>
<b>Coordonner, suivre et évaluer le projet</b>									
	3.1. Fournir un appui technique et financier pour la coordination générale de la réponse gouvernementale à la VSLC & VBG.		X	X		15 468,00	20 000,00	14 163,00	<b>49 631,00</b>
<b>Communication &amp; Suivi</b>									
	3.2. Communiquer sur les activités du Programme et produire des outils (2%)	X	X	X		10 700,00	30 000,00	30 000,00	<b>70 700,00</b>
	3.3. Organiser les missions de suivi internes (2 %)	X	X	X		10 700,00	30 000,00	20 000,00	<b>60 700,00</b>
	3.4. Evaluation mi-parcours et finale du projet			X		0,00	25 000,00	25 000,00	<b>50 000,00</b>
	3.5. Audit					0,00	0,00	25 000,00	<b>25 000,00</b>
	<b>S-Total 7</b>					<b>36 868,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>114 163,00</b>	<b>256 031,00</b>
<b>Personnel</b>									
	3.6. Appuyer le paiement:								
	Chef de projet	X	X	X	International P3 TA	102 989,85	205 979,69	205 979,69	<b>514 949,23</b>
	Deux (2) expert/associé nationaux genre/justice SB4	X	X	X	Salaire SC-SB4	47 520,00	95 040,00	95 040,00	<b>237 600,00</b>
	Un (1) Assistant administratif et financier	X	X	X	Salaire SC-SB3	0,00	23 808,00	23 808,00	<b>47 616,00</b>
	Un (1) Expert en suivi-évaluation & Reporting IUNV	X	X	X	UNV International	0,00	71 400,00	71 400,00	<b>142 800,00</b>

	Un (1) Chauffeur SB1	X	X	X	Salaire SC	0,00	14 438,00	14 438,00	<b>28 876,00</b>
	<b>S-Total 8</b>					<b>150 509,85</b>	<b>410 665,69</b>	<b>410 665,69</b>	<b>971 841,23</b>
Logistique & Equipements									
	3.7. Acquérir								
	Véhicule		X			0,00	60 000,00	0,00	<b>60 000,00</b>
	Equipements informatiques & mobiliers		X			0,00	19 000,00	0,00	<b>19 000,00</b>
	Consommables de bureau	X	X	X		5 000,00	10 000,00	10 000,00	<b>25 000,00</b>
	Communication (téléphone)	X	X	X		10 800,00	10 800,00	10 800,00	<b>32 400,00</b>
	Carburants & Maintenance véhicule					9 000,00	18 000,00	18 000,00	<b>45 000,00</b>
	Audit					0,00	0,00	25 000,00	<b>25 000,00</b>
	Sécurité (4,5% du coût personnel)					6 772,94	16 426,63	18 479,96	<b>41 679,53</b>
	<b>S-Total 9</b>					<b>31 572,94</b>	<b>134 226,63</b>	<b>82 279,96</b>	<b>248 079,53</b>
<b>Total 3</b>						<b>218 950,79</b>	<b>649 892,32</b>	<b>607 108,65</b>	<b>1 475 951,76</b>
<b>Total 1, 2, 3</b>						<b>518 950,79</b>	<b>1 427 392,32</b>	<b>1 269 608,65</b>	<b>3 215 951,76</b>
Charges communes et opérations (3% du budget total du projet)						16 050,00	42 821,77	38 088,26	<b>96 960,03</b>
Total 1, 2, 3 + CC						535 000,79	1 470 214,09	1 307 696,91	<b>3 312 911,79</b>
GMS (8 %)						0,00	117 617,13	104 615,75	<b>222 232,88</b>
<b>TOTAL GENERAL: (Total 1, 2, 3 + CC + GMS)</b>						<b>535 000,79</b>	<b>1 587 831,21</b>	<b>1 412 312,66</b>	<b>3 535 144,67</b>

---

## VIII. GOUVERNANCE ET DISPOSITIONS EN MATIERE DE GESTION

Trois organes composent la structure de gestion du projet. Il s'agit du :

### 5.1. Comité de pilotage :

Afin d'assurer une appropriation nationale des objectifs, résultats et activités, et de fournir des directives stratégiques et opérationnelles au projet, le PNUD en coordination avec le Gouvernement met en place un Comité de Pilotage. Ses membres se réunissent une fois par an en session ordinaire. Et des réunions extraordinaires peuvent être organisées selon la nécessité.

Le Comité de pilotage est chargé notamment de : a) Passer en revue le plan de travail annuel et les résultats accomplis ; b) Décider des ajustements et/ou modifications nécessaires du plan de travail annuel ; c) Assurer la résolution de problèmes qui pourraient entraver la bonne exécution du projet ; d) Stimuler le développement de partenariats institutionnels avec d'autres institutions étatiques ; e) Valider les rapports annuels narratifs et financiers afin de garantir un contrôle qualité final.

Le présent projet bénéficiera du même mécanisme mis en place déjà dans le cadre d'autres projets en cours, notamment le projet conjoint justice-sécurité, pour ne pas créer une nouvelle structure.

Le projet veillera à ce qu'à ce comité prennent part notamment les personnes suivantes :

- Le DSRSR/RC/RR ;
- Le Directeur Pays du PNUD ;
- Les Représentants des agences invitées intervenant dans le domaine de violences sexuelles et basées sur le genre
- Les représentants des bailleurs du projet et autres bailleurs invités
- Les Ministres de la Justice, des affaires sociales, Santé et Intérieur ainsi que autres ministères invités selon le besoin.

### 5.2. Comité technique :

La gestion quotidienne du projet se fait par les équipes spécifiques techniques du PNUD pour l'atteinte des résultats définis dans le projet. Cependant pour assurer une meilleure coordination des actions, donner des avis et orientations techniques pour la bonne conduite des activités sur le terrain, un Comité technique est prévu. Le comité sera présidé par le PNUD et se réunit semestriellement 2 fois par an.

Il est composé : du personnel du PNUD impliqué dans le projet, des représentants des bailleurs, des cadres techniques des ministères clés intervenant dans le projet. Le comité est coordonné par le Chef de projet, responsable de la coordination du Projet.

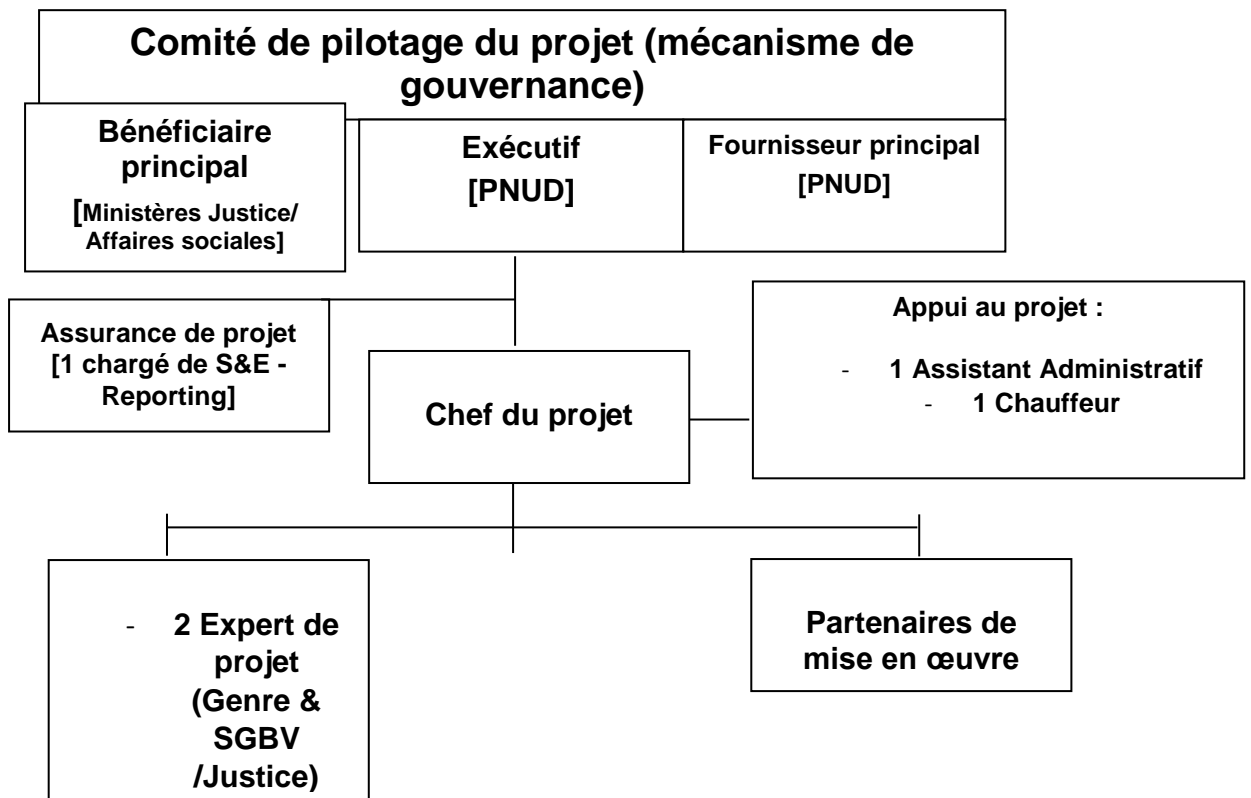
Le comité a notamment pour rôle : a) d'apporter un appui à la coordination du projet b) de veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage c) discuter de l'état d'avancement du projet sur des différents rapports trimestriels/semestriels soumis par l'Unité de gestion d) s'assurer du bon échange d'informations entre le projet et les intervenants de mise en œuvre dans le domaine dans le pays.

### 5.3. Unité de gestion du Projet :

Le PNUD sera l'agent de gestion du projet et en charge de la mise-en-œuvre.



## Structure de l'organisation du projet



## Annexe : Matrice de gestion des Risques

Risques	Probabilité	Gravité de l'impact sur le projet	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Sécuritaire : Violence renouvelée dans les zones d'intervention augmentant le risque de commission des VSBG	Haut	Haute : La recrudescence de la violence dans les zones ciblées pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre des activités et la réalisation des résultats escomptés qui vont dans la réduction des cas de VSBG et dans la prise en charge globale des victimes	Évaluations régulières de la situation sécuritaire et politique. Dialogue actif et soutien des autorités locales.
Politique : Résistance au changement du fait des blocages créés par la culture et les traditions.	Haut	Haute : Les attitudes d'acceptation face aux violences subies par les femmes et les enfants pourraient avoir un impact considérable sur le projet	S'appuyer sur la stratégie de CCC, Renforcer les capacités de plaider des organisations féminines, des comités locaux de lutte contre les VSBG, des communautés et des membres du gouvernement sur les thématiques
Politique et Institutionnel : Manque de volonté et/ou de capacité de la partie nationale et/ou des structures de prise en charge dans les préfectures, sous-préfectures et zones rurales	Moyen	Moyen : L'engagement des institutions nationales (et particulièrement des institutions judiciaires et des Unités de police spécialisées) et des partenaires locaux est indispensable pour la réussite du projet	Rencontre permanente avec la partie nationale et implication de la partie nationale dans la mise en œuvre du projet pour une meilleure appropriation et engagement des institutions locales et des partenaires locaux dans la mise en œuvre du projet afin de s'assurer de la prise en charge globale.
Les victimes en particulier les femmes et les jeunes filles ne s'approprient pas les activités et ne veulent pas porter leurs dossiers en justice	Haut	Haut : Le non recours à la justice pourrait avoir un impact sur la lutte contre l'impunité	Organiser des campagnes de sensibilisation S'appuyer sur la stratégie de CCC sur la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice et renforcer les institutions afin de voir les dossiers pris en charge en justice
Le non redéploiement de l'administration dans les zones cibles du projet	Moyen	Moyen : La présence des OPJ sur terrain (Police/Gendarmerie) est nécessaire pour rapprocher les victimes de la justice.	Garder un contact permanent avec les autres projets qui s'investissent dans le redéploiement de l'administration